

« Unis pour la nature » sur le chemin de 2045 : Une Vision stratégique à 20 ans pour l'Union

Document du Congrès CGR-2025-2.5-1-[Rev1](#) Annexe 1



INTERNATIONAL UNION FOR CONSERVATION OF NATURE



Table des matières

AVANT-PROPOS	4
MESSAGES CLES	6
RESUME EXECUTIF	8
1 INTRODUCTION	18
1.1 Qu'est-ce que l'UICN ?	18
1.2 Pourquoi avons-nous besoin d'une Vision stratégique à 20 ans ?	18
2 VISION & STRATEGIE	19
2.1 NOTRE VISION, MISSION ET PROGRAMME	19
2.2 AVOIR UN IMPACT JOUER NOTRE ROLE DANS LA TRANSFORMATION MONDIALE EN FAVEUR DE LA NATURE	20
3 VERS 2045	21
3.1 AMPLIFIER LE TRAVAIL FONDAMENTAL DE L'UICN DANS CINQ DOMAINES D'ACTION POUR UNE CONSERVATION RESILIENTE ET DURABLE 21	
Conservation à l'échelle des espèces	21
Conservation efficace par zone	23
Conservation et restauration des écosystèmes	23
Agir sur les liens entre la nature et les multiples changements globaux affectant la planète	24
Une approche fondée sur les droits et l'équité en faveur de la conservation	26
Justice et équité	26
Peuples autochtones	26
Jeunesse	27
3.2 FOCALISATION SUR LES HUIT DOMAINES CLES DE CHANGEMENT IMPACTANT LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE	27
Atténuation du changement climatique et adaptation	28
Alignement des systèmes financiers et économiques sur la nature	29
Systèmes alimentaires et agriculture durable	30
Une seule santé	31
Transition énergétique verte et juste	31
Villes durables	32
Économie bleue régénérative	33
Sécurité hydrique et gestion de l'eau	33
4 IMPULSER LE CHANGEMENT	36
4.1 FAVORISER L'ACTION COLLECTIVE	36
4.2 RENFORCER ET INTEGRER LES SIX ROLES CATALYTIQUES DE L'UICN	36
Rassembler et créer des réseaux	37
Connaissances, science et données	37
Politique et plaidoyer	38
Renforcement des capacités	39
Mobiliser des ressources pour des actions de conservation sur le terrain	40
Promotion de l'éducation et la sensibilisation	40
5 UNIS POUR LA NATURE	42
5.1 VERS « UNE SEULE UNION »	42
5.2 MEMBRES ET COMPOSITION DE L'UICN	43
5.3 LE ROLE DES COMMISSIONS DE L'UICN	44
5.4 COMITES NATIONAUX ET REGIONAUX	45

5.5	SECRETARIAT DE L'UICN	45
5.6	COMMUNICATION STRATEGIQUE	46
5.7	GOUVERNANCE (DONT LES REGLES STATUTAIRES).....	47
5.8	FINANCES ET FINANCEMENT	48
5.9	GESTION DES CONNAISSANCES.....	49
5.10	ACCES ET INTEGRATION DE LA TECHNOLOGIE.....	49
ANNEXE 1 : CONTEXTE – PROCEDURE SUIVIE		51
ANNEXE 2: CONTEXTE – PRINCIPALES TENDANCES MONDIALES AFFECTANT LA NATURE ET L'UICN		53
ANNEXE 3 : STRATEGIE FINANCIERE.....		57
ANNEXE 4: ENJEUX ET RISQUES		68
ANNEXE 5 : GLOSSAIRE DES PRINCIPAUX TERMES ET ACRONYMES.....		70
ANNEXE 6 : FEUILLE DE ROUTE		74
ANNEXE 7 : COMITE DIRECTEUR ET GROUPE DE TRAVAIL DE LA VISION STRATEGIQUE A 20 ANS.....		77

1 Avant-propos

2
3 L'UICN est le réseau environnemental mondial le plus grand et le plus diversifié au monde, ainsi
4 qu'une voix puissante, collective et influente en faveur de la nature.

5
6 À sa création en 1948, l'UICN faisait partie des premières organisations internationales engagées
7 dans la protection de la nature. Depuis, l'Union a su créer un terrain propice au rassemblement des
8 gouvernements, des organisations non gouvernementales (ONG) et des peuples autochtones pour
9 œuvrer main dans la main à la conservation de l'intégrité et de la diversité de la nature.

10
11 S'appuyant sur l'expérience, les ressources et les compétences de plus de 1 400 Organisations
12 Membres ainsi que sur les contributions de quelque 18 000 experts au sein de ses Commissions,
13 de ses Comités nationaux et régionaux, de son Secrétariat et de son Conseil, **l'UICN est la SEULE**
14 **organisation mondiale faisant autorité sur le statut de la nature et les mesures nécessaires**
15 **pour la préserver.** Le pouvoir de l'Union réside dans sa capacité à rassembler, son expertise
16 scientifique, son approche fondée sur les preuves et ses politiques innovantes qui lui permettent de
17 s'unir autour de la vision d'un « ***monde juste qui valorise et conserve la nature.*** »

18
19 L'UICN a catalysé, guidé et mis en œuvre le programme mondial pour la conservation au cours des
20 75 dernières années. Elle a contribué à l'établissement de nombreux cadres politiques et juridiques
21 dans le monde entier. Elle a également nourri le mouvement de la conservation à l'échelle
22 mondiale, mettant en commun les connaissances scientifiques mondiales pour définir l'agenda
23 mondial de la conservation. Or, **le monde change**, et l'UICN cherche désormais à évoluer de façon
24 à défendre la nature tout en inspirant la société à agir.

25
26 Ambitieuse, cette Vision stratégique à 20 ans pour l'Union définit un cap pour l'avenir et oriente sur
27 la façon dont l'UICN réagira face à l'urgence de la crise planétaire. Il existe encore des voies de
28 recours et des espoirs, mais ils s'amenuisent. **L'UICN est déterminée à tracer une direction forte**
29 **pour inspirer un changement transformateur, avec urgence et engagement.**

30
31 L'UICN a soigneusement pris en compte les nombreux points de vue de parties
32 prenantes dans le cadre du processus de consultation pour la **Vision stratégique à 20 ans.** Nous
33 avons écouté de nombreuses voix, leurs points communs, leurs nuances et leurs différences
34 occasionnelles qui ont toutes enrichi cette stratégie d'une manière ou d'une autre.

35
36 **En s'alignant sur ce document de Vision stratégique à 20 ans, le Programme quadriennal de**
37 **l'UICN (2026-2029) définira un plan de mise en œuvre pour les quatre années à venir, avec des**
38 **objectifs et des buts spécifiques.** Ce document distinct permettra au lecteur d'en savoir plus sur
39 les actions que l'UICN mettra en place pour réaliser sa vision et sa mission.

40
41 Le document de la Vision stratégique à 20 ans insufflé une confiance renforcée dans l'Union. Il
42 s'agit d'une stratégie de haut niveau qui s'articule autour de notre ambition et de notre cap. Nous
43 remercions tous les contributeurs pour leur temps et leur engagement vis-à-vis de ce processus
44 stratégique. **Il n'y a qu'ensemble que nous pourrons opérer ces transformations.**

45
46 La nature devra être mise à l'honneur ces 20 prochaines années. Face aux menaces qui pèsent
47 sur notre planète ainsi qu'aux impacts de la surexploitation de la nature, à la disparition des
48 espèces, à la dégradation des écosystèmes et à l'aggravation des risques pour la santé, l'UICN

49 fera tout son possible pour protéger la nature et veiller à appliquer une approche équitable de la
50 conservation.

51

52 **Unissons-nous pour la nature, sur le chemin de 2045.**

53

54

55

Messages clés

Message 1 L'UICN est le seul réseau multilatéral de conservation, LA voix de confiance pour la nature, qui réunit plus de 1 400 gouvernements et membres de la société civile issus de 170 pays, ainsi que plus de 18 000 experts de la conservation pour « *influencer, encourager et aider les sociétés du monde entier à conserver l'intégrité et la diversité de la nature et à veiller à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable* » (Mission de l'UICN).

Message 2 Il faut de toute urgence effectuer des changements transformateurs à l'échelle mondiale pour lutter contre les crises interconnectées de la perte de biodiversité et des multiples bouleversements auxquels la planète fait face. L'augmentation de la consommation de ressources, la hausse de la pollution, le changement climatique et la persistance des inégalités exercent des pressions sans précédent sur la nature et la biodiversité et leur résilience. Les solutions pour y remédier résident dans une lutte plus intégrée contre la perte de biodiversité et les impacts des autres processus de changement.

Message 3 À l'initiative de ses Membres, la Vision stratégique à 20 ans explique dans quelle mesure l'UICN peut jouer un rôle clé pour produire des impacts transformateurs dans trois domaines: la conservation effective de la nature et de la biodiversité; la lutte contre les facteurs de perte de la biodiversité; et la promotion d'une société plus juste et équitable. Pour ce faire, la Vision stratégique à 20 ans prévoit d'intensifier les actions existantes en matière de conservation en s'attaquant aux causes profondes de la perte de biodiversité et des dégradations de l'environnement, ainsi qu'en faisant évoluer les divers rôles que joue l'UICN dans ces domaines.

Message 4 L'UICN est la mieux placée pour jouer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de ces changements transformateurs à l'échelle mondiale. S'appuyant sur les grands succès accomplis ces 75 dernières années en faveur de la nature, et faisant appel à ses connaissances approfondies et son réseau d'experts de la nature, l'UICN est en mesure de s'aligner sur les autres ambitions et buts fixés à l'échelle mondiale, comme le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (KMGBF)¹ ainsi que les futurs objectifs mondiaux tels qu'ils seront convenus, afin d'opérer des changements vitaux pour la nature.

Message 5 Nous allons amplifier nos principales actions pour une conservation durable et résiliente dans les cinq domaines clés suivants: conservation des espèces; conservation efficace par zone; conservation et restauration des écosystèmes; interactions entre la nature et les multiples bouleversements mondiaux auxquels la planète fait face; et approche fondée sur les droits et l'équité pour la justice environnementale.

Message 6 Nous orienterons la conservation de la nature vers huit domaines de transformation afin de lutter contre les facteurs de perte de la biodiversité: l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets; l'alignement des systèmes financiers et économiques sur la nature; les systèmes alimentaires et l'agriculture durable; l'approche « Une seule santé »; une transition énergétique verte et juste; des villes durables; une économie bleue régénérative; la sécurité hydrique et la gestion de l'eau. Il s'agit là d'une transformation fondamentale de notre mode de fonctionnement.

¹ Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal de la Convention sur la diversité biologique (KMGBF)

Message 7 Nous allons opérer ces changements par le biais d'un renforcement des six rôles catalytiques que joue l'UICN dans la conservation de la nature: capacité à rassembler et réseautage; création de ressources scientifiques, de connaissances et de données; rôle en matière de politique et de plaidoyer; renforcement des capacités; mobilisation des ressources pour les actions de conservation sur le terrain; et promotion de l'éducation et de la sensibilisation. Pour ce faire, il sera primordial de communiquer d'une même voix, avec clarté.

Message 8 Nous allons faire preuve de leadership tout en nous adaptant. Nous ferons preuve de plus de flexibilité, d'agilité, d'unité, d'innovation et d'inclusivité dans notre travail collectif à travers l'Union. Nous intensifierons notre collaboration avec les secteurs privé et éducatif pour impulser les changements.

Message 9 L'UICN développera un modèle financier plus robuste et résilient, diversifiant ses financements au-delà des aides officielles au développement, et levant des fonds plus flexibles pour réduire les risques, renforcer la durabilité de l'Union et investir dans sa vision. Pour ce faire, nous allons renforcer l'efficacité du travail entre les Membres, les Commissions et le Secrétariat.

Résumé exécutif

Le monde évolue à grande vitesse, nous obligeant à apporter **de toute urgence une réponse aux crises mondiales interconnectées de la perte de biodiversité et les multiples bouleversements mondiaux auxquels la planète est confrontée**. L'augmentation de la consommation de ressources, la surexploitation, les inégalités persistantes, la hausse de la pollution et l'accélération du changement climatique exercent des pressions sans précédent sur la planète.

À cause de cela, de nombreuses espèces se sont éteintes et un quart des espèces restantes sont au bord de l'extinction. L'humanité a toutefois la possibilité de changer sa trajectoire. **L'UICN va opérer des changements transformateurs en faveur de la nature, des personnes**, mais aussi du lien entre l'humanité et la nature, afin que la nature continue à prospérer dans l'avenir.

L'UICN est une Union multilatérale unique pour la conservation de la nature qui réunit plus de 1 400 gouvernements et membres de la société civile issus de 170 pays, ainsi que plus de 18 000 experts de la conservation au sein de ses Commissions, ses Comités régionaux et nationaux, ainsi que son Secrétariat.²

L'Union est à l'initiative de changements collectifs depuis plus de 75 ans, créant un héritage vivant pour la préservation de la nature. Fondée en 1948, l'UICN a fait partie des premières organisations internationales à s'engager en faveur de la protection de la nature et à jouer un rôle de premier plan dans l'établissement du mouvement pour l'environnement.

L'UICN a créé la Liste rouge des espèces **menacées**TM, un outil international crucial pour surveiller la biodiversité et orienter les priorités en matière de conservation. Elle a contribué à la création et à la gestion de nombreuses aires protégées dans le monde par l'intermédiaire de sa Commission mondiale des aires protégées. L'UICN a joué un rôle essentiel dans le développement de nombreuses normes internationales pour l'environnement, y compris celle des solutions fondées sur la nature (reconnue comme une norme de référence en matière de conservation de la nature). Nous avons aussi apporté notre aide à beaucoup d'initiatives avant-gardistes portant sur les peuples autochtones et la justice sociale.

L'UICN agit en tant que moteur des politiques et des législations environnementales créées dans divers domaines, comme avec la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction, la Convention du patrimoine mondial, etc. Plus récemment, l'UICN a joué un rôle prépondérant dans la création de l'Accord sur la diversité biologique des zones ne relevant pas de la juridiction nationale³, et a contribué aux évaluations des risques liés aux écosystèmes ainsi qu'à la comptabilité écosystémique, deux domaines d'étude dont l'importance ne fait que croître.

L'UICN s'engage à fournir des connaissances et des données de nombreuses initiatives internationales, démontrant la nécessité absolue de préserver la biodiversité pour offrir à la nature et aux personnes une planète plus sûre et sécurisée, notamment par le biais de l'IPBES.⁴ Nous continuerons à œuvrer sur ces sujets présents et futurs, comme ceux portant sur les produits

² Charte Un seul Programme de l'UICN. https://iucn.org/sites/default/files/2022-07/iucn_one_programme_charter_0.pdf

³ Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (Accord BBNJ)

⁴ Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)

chimiques, les déchets et la pollution⁵, et nous veillerons à ce que les réponses apportées s'appuient sur une approche intégrée et interconnectée.

À l'approche de ses 100 ans d'existence, l'Union a l'opportunité de réaffirmer son cap et de s'engager une nouvelle fois à opérer les transformations mondiales nécessaires aux personnes et à la nature. Le document « **Unis pour la nature** » sur le chemin de 2045: une Vision stratégique à 20 ans pour l'Union » fournit à l'UICN des lignes directrices pour accomplir sa vision à long terme d'un « monde juste qui valorise et conserve la nature ».

Ces 20 prochaines années, l'UICN continuera de mener à bien son travail essentiel axé sur sa mission pour « Influencer, encourager et aider les sociétés du monde entier à conserver l'intégrité et la diversité de la nature et à s'assurer que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable ».

En outre, cette vision indique clairement que pour être à la hauteur des défis de notre temps, nous devons réfléchir à la façon dont l'humanité affecte la nature ainsi que la façon dont les peuples dépendent de la nature et la conservent. Les personnes sont étroitement liées à la nature. Il s'agit d'un équilibre fragile et vital qui permettra de donner un nouveau cap à l'Union pour les prochaines décennies. Nous devons vivre dans les limites de ce que la planète peut nous offrir, ces limites étant déjà menacées, tout en faisant en sorte que nul ne soit laissé pour compte.

Nous continuerons de diriger et influencer l'agenda environnemental mondial. Il ne s'agit plus de maintenir le statu quo. Ne cessant de s'aggraver, les crises interconnectées de la perte de biodiversité, du changement climatique, de l'acidification des océans, des dégradations de l'environnement, de la désertification, de la santé, de la pénurie d'eau, de la criminalité environnementale et de la pollution (entre beaucoup d'autres problèmes) mettent gravement en péril le bien-être et la santé des personnes et de la planète, pour cette génération et celles à venir. À l'heure actuelle, le monde **n'est pas en bonne voie pour respecter l'objectif de 1,5 °C au titre de l'Accord de Paris**, ce qui présente un risque majeur d'incidences négatives irréversibles sur la nature et l'humanité. Il en résultera des conflits puisque l'accès aux ressources limitées deviendra plus pressant que jamais. Il faut donc faire preuve d'ambition et de proactivité pour lutter contre le dépassement de ce seuil ainsi que pour gérer et atténuer les conséquences négatives prévues. La conservation de la nature et la résilience deviendront des sujets plus pressants et complexes en raison du changement climatique, celui-ci aggravant les impacts sur les espèces et la perte de leurs habitats. **Dans ce contexte très changeant, l'Union réagira et agira avec un sens aigu de l'urgence.**

Pour ce faire, nous allons nous efforcer de placer la nature au cœur des systèmes économiques et sociaux du monde entier, le but étant de faire évoluer les relations entre les personnes et la nature de façon à ce que celle-ci puisse offrir des solutions à l'humanité, et que les personnes puissent en retour en prendre soin équitablement et efficacement. Cette approche incite l'Union à protéger la nature, mais aussi à **lutter contre les causes profondes qui entraînent sa perte**. Elle s'appuie sur un consensus scientifique établissant que la nature est *essentielle à l'existence humaine, à la prospérité économique, aux droits de l'homme et à une bonne qualité de vie*.⁶

⁵ En 2025, Organisation des Nations Unies va créer une troisième plateforme scientifique, le Comité politique scientifique sur les produits chimiques, les déchets et la pollution, formant un système complet de support scientifique consacré aux trois crises planétaires.

⁶ IPBES (2019). *Summary for policymakers of the global assessment report on biodiversity and ecosystem services*. Secrétariat de l'IPBES, <https://doi.org/10.5281/zenodo.3553579>

Nous n'y parviendrons pas seuls, c'est pourquoi nous allons travailler en collaboration avec d'autres parties prenantes et user de nos forces collectives en tant qu'Union pour atteindre nos objectifs.

Dans notre volonté d'opérer des changements profonds et positifs, **la diversité des Organisations Membres et des Commissions de l'UICN est et restera au cœur de notre action collective.**

Nous continuerons d'évoluer, d'élargir et d'intensifier notre travail de fond et notre influence en nous unissant pour produire de nouveaux standards, des données critiques et des politiques qui nous permettront de progresser dans nos travaux. Nous allons intensifier et accélérer nos actions de protection et de conservation de la biodiversité, y compris de la génétique, des espèces, des écosystèmes et de leur géodiversité connexe, en agissant avec **toute l'urgence et l'ambition** que les crises environnementale et sociale exigent.

Notre action collective continuera de puiser dans nos **valeurs statutaires fondamentales en faveur de la science, de l'inclusion, de l'équité, des droits, de la collaboration et des impacts.** Elle sera guidée par des principes de justice et d'équité sociale et environnementale, tout en tenant compte des connaissances culturelles et communautaires nécessaires pour faire de notre mission une réalité. Nous continuerons de placer les droits de l'homme et la dignité, en particulier pour les groupes les plus marginalisés, au cœur de nos actions en faveur de la nature et des personnes en appliquant des approches tenant compte des questions de genre, favorisant l'autonomie des jeunes et reconnaissant de même que promouvant les droits et les savoirs traditionnels des peuples autochtones. Pour mener à bien notre Mission, nous allons renforcer l'utilisation éthique des innovations technologiques dans le cadre de nos travaux. **L'UICN fera preuve de persuasion, d'adaptabilité et d'agilité. En tant qu'Union, elle s'efforcera d'unifier ses Membres et experts à travers le monde.**

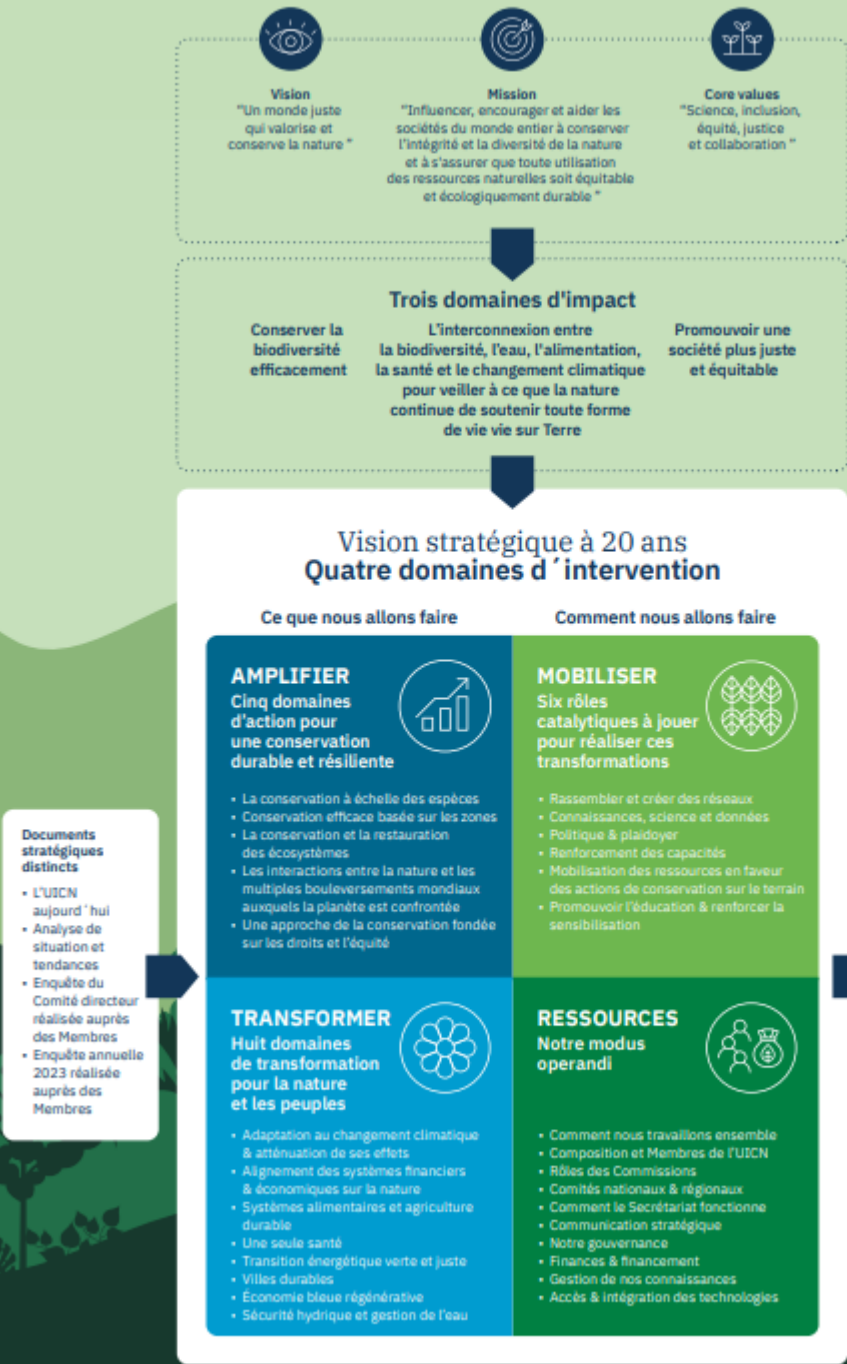
Nous allons améliorer la science que nous produisons en tirant des enseignements de notre approche fondée sur les preuves ainsi qu'en faisant preuve d'ambition pour **consolider la science, les données et les connaissances locales** sur lesquelles nous nous appuyons pour agir.

Pour donner vie à notre vision et notre mission au cours des prochaines décennies, nous estimons que **trois domaines clés sont essentiels à notre succès** : (1) la conservation efficace de la biodiversité; (2) l'interconnexion entre la biodiversité, l'eau, l'alimentation, la santé et le changement climatique pour veiller à ce que la nature continue de soutenir l'ensemble de la vie sur la planète; et la promotion des synergies entre les mesures de conservation prises dans chacun de ces domaines; et (3) la promotion d'une société plus juste et équitable. Les solutions résident dans une lutte plus intégrée contre la perte de biodiversité et les impacts des autres processus de changement. Ces éléments sont le fondement de notre Vision stratégique à 20 ans ainsi que du Programme quadriennal qui en résulte. Voir la Figure 1.

Ces ambitieux changements s'appuient et influent sur le Programme quadriennal de l'UICN tout en maintenant l'alignement rigoureux de nos travaux sur la **Convention sur la diversité biologique (CDB) des Nations Unies, sur l'Objectif 30x30 défini par le** Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (KMGBF), ainsi que sur l'Accord de Paris sur le changement climatique, les Objectifs de développement durable (ODD) et les principaux autres objectifs mondiaux. L'UICN a également le regard tourné vers l'avenir et nous devons contribuer à façonner et mettre en œuvre les futurs objectifs à mesure qu'ils seront développés au cours des 20 prochaines années.

Figure 1. Contexte de Vision stratégique à 20 ans de l’UICN

Source: Auteurs



CHANGEMENT 1 → AMPLIFIER
Cinq domaines d'action pour une conservation durable et résiliente

L'UICN se concentrera sur l'amplification des actions de conservation visant à protéger et à conserver les espèces, les écosystèmes et les territoires. Pour ce faire, nous allons intensifier

les efforts de conservation au niveau des terres, des milieux d'eau douce et des océans soutenus par un engagement sans faille en faveur des personnes, de l'équité, et les droits et la gestion, dans cinq domaines clés:

1. La conservation à échelle des espèces;
2. La conservation efficace par zone;
3. La conservation et la restauration des écosystèmes;
4. Les interactions entre la nature et les multiples bouleversements mondiaux auxquels la planète est confrontée; et
5. Une approche fondée sur les droits et l'équité en faveur de la conservation.

L'un des principaux axes de travail consistera à **garantir que l'utilisation des ressources naturelles soit à la fois écologique, durable et équitable**, conformément aux objectifs statutaires de l'Union.

L'Union continuera de jouer un rôle de premier plan dans la réalisation des objectifs de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CDB), y compris l'objectif « 30x30 », afin de contribuer à façonner l'environnement post-ODD après 2030. Elle œuvrera en faveur de toutes les solutions qui ont le plus d'impacts positifs pour la nature.

CHANGEMENT 2 → TRANSFORMER

Huit domaines clés de transformation impactant la conservation de la biodiversité

Tirant parti de l'expertise approfondie et de l'excellence de l'Union, nous allons nous pencher sur l'intégration de la conservation de la nature dans huit domaines clés de transformation afin de trouver des solutions face aux principales tendances mondiales et aux causes de la perte de biodiversité.⁷ Il s'agit de domaines dans lesquels nous allons renforcer et développer des expertises, des données et des connaissances essentielles pour la défense et la mobilisation en faveur de la nature et des personnes:

1. Adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets;
2. Alignement des systèmes financiers et économiques sur la nature;
3. Systèmes alimentaires et agriculture durable;
4. Approche « Une seule santé »;
5. Transition énergétique verte et juste;
6. Villes durables;
7. Économie bleue régénérative; et
8. Sécurité hydrique et gestion de l'eau.

L'UICN travaillera de manière plus collaborative dans ces domaines clés de transformation pour un impact maximal au service de la nature et les personnes, Au cours des 20 prochaines années, il s'agira donc d'intensifier les efforts menés dans les domaines dans lesquels nous sommes historiquement moins actifs comme l'agriculture durable, l'approche « Une seule santé », l'énergie ainsi que la nature dans les systèmes financiers et économiques.

Pour ce faire, l'UICN va collaborer plus étroitement avec de **nouveaux secteurs et partenaires économiques, y compris le secteur privé et les secteurs de l'éducation**, dans lesquels elle pourra maximiser ses impacts en faveur de la nature et de notre planète.

⁷ L'Annexe 2 donne un aperçu de la façon dont chaque domaine a été identifié.

CHANGEMENT 3 → MOBILISER

Six rôles catalytiques clés pour fournir des solutions ambitieuses

L'UICN continuera d'identifier, de soutenir et d'accélérer la mise en œuvre de solutions ambitieuses pour répondre aux défis les plus urgents auxquels la planète est confrontée en matière d'environnement et de développement. Pour opérer ce changement, nous allons concentrer notre travail autour des six rôles catalytiques de l'Union:

1. Rassembler et à créer des réseaux;
2. Science, connaissances et données;
3. Politiques et plaidoyer;
4. Renforcement des capacités;
5. Mobilisation des ressources en faveur des actions de conservation sur le terrain; et
6. Renforcer l'éducation et la sensibilisation.

L'UICN continuera d'être **LA voix de confiance pour la nature**, s'appuyant sur une science faisant autorité, fondée sur les preuves, des connaissances ainsi que des données produites par ses Membres, ses Commissions et son Secrétariat, et sachant tirer parti des nouvelles technologies et innovations.

La capacité de l'UICN à rassembler et à créer des réseaux sera primordiale à plusieurs niveaux pour bâtir un mouvement mondial plus puissant progressant vers la conservation de la nature. De la même manière, nous allons nous appuyer sur nos travaux en matière de politique et de plaidoyer pour augmenter notre influence au niveau régional, national et local tout en renforçant le rôle des Comités régionaux et nationaux.

L'UICN continuera de concentrer ses efforts sur le renforcement des capacités de ses Membres et de ses partenaires, comme le secteur privé, en s'appuyant étroitement sur ses outils et ressources en matière de connaissances.

Nous allons aussi poursuivre la mobilisation des ressources en faveur des actions de conservation sur le terrain et donner la priorité à l'engagement de nos Membres, en particulier dans les huit domaines de transformation, afin de favoriser les actions conjointes à travers l'Union.

L'UICN va renforcer son rôle pour avoir un impact concret en **renforçant l'éducation et la sensibilisation**, au sein de l'Union comme en dehors. Nous apporterons notre soutien au leadership et à la créativité de la jeunesse en faveur de la conservation, afin d'ancrer la vision de l'UICN dans les communautés du futur. Nous allons travailler en partenariat avec les systèmes d'éducation formelle et non formelle en leur transmettant des connaissances intergénérationnelles et autochtones pour opérer d'importants changements en faveur de la nature. Nous allons aussi insister sur l'importance de l'Éducation fondée sur la nature (EfN) afin de faire perdurer les actions et solutions en matière de conservation.

L'Union ne doit pas se contenter d'être l'une des principales plateformes de création de connaissances, mais elle doit aussi être une force catalytique capable d'élargir le mouvement en faveur de la conservation au travers de l'Éducation fondée sur la nature.

Nous allons créer des partenariats à impact fort pour opérer les changements qui s'imposent au sein de l'Union, et communiquer plus clairement comment y parvenir.

CHANGEMENT 4 → AUGMENTER LES RESSOURCES

Changement du *modus operandi*, de la gestion et du financement de l'UICN

Afin de réaliser pleinement son potentiel, l'UICN doit évoluer en un réseau plus flexible, plus réactif et plus influent qui aura besoin de plus de ressources de toutes origines, et pas seulement de financements.

Nous continuerons de mettre en avant un seul et même message exprimé d'une même voix, au travers de notre approche « Une Union », telle que définie dans la charte « Un seul programme », nous permettant de **travailler ensemble plus efficacement** pour mener les actions de conservation et produire des données essentielles à l'élaboration de ressources scientifiques et politiques.

Pour promouvoir notre message de façon collective et exponentielle, l'Union va devenir experte en communication. Nous allons renforcer la diversité, l'inclusion et les processus démocratiques efficaces au sein de l'Union, notamment en renforçant et en tirant parti du rôle des Comités nationaux et régionaux.

Nous allons rendre compte **avec précision des contributions et des principales responsabilités des différentes composantes de l'Union**, reconnaissant les rôles : de nos Membres dans la conservation; des Commissions dans la production de ressources scientifiques, de preuves et de connaissances; et du Secrétariat dans l'application et la coordination de la politique et du Programme de l'UICN ainsi que dans la gouvernance efficace de toutes les composantes de l'Union. Nous allons aussi nous efforcer d'augmenter le nombre et la diversité des Membres de l'Union tout en poursuivant l'élargissement de notre engagement.

Cherchant à mobiliser de nouvelles ressources d'importance de toutes origines pour la nature, l'UICN va créer de nouvelles relations avec ses partenaires existants, y compris ceux du **secteur privé et de l'éducation** dont elle considère qu'ils font partie intégrante de la solution. En outre, nous allons examiner les modèles innovants et durables de création de ressources qui génèrent des impacts tout en contribuant à la mission de l'UICN, à l'instar des entreprises fondées sur la nature.

Cependant, afin de garantir que les fonds et les ressources parviennent aux acteurs sur le terrain ainsi qu'aux communautés qui en ont véritablement besoin, nous allons surveiller étroitement ces flux. Il s'agira notamment de remettre en question les dynamiques de pouvoir vis-à-vis de l'argent circulant des pays du Nord jusqu'aux pays du Sud. Notre travail se déroule dans des environnements opérationnels complexes et nous allons déterminer les meilleurs approches et leviers à actionner pour opérer les plus grands changements possibles en faveur de la nature tout en veillant à leur alignement sur les priorités financières et celles de nos bailleurs de fonds.

Une meilleure intégration des nouvelles technologies et innovations dans la conservation, mais aussi dans la gouvernance de l'UICN, est indispensable à la réalisation de ces changements.

Les technologies, y compris, mais sans s'y limiter, l'intelligence artificielle (IA) et les grands modèles de données, sont vectrices d'opportunités et de risques pour la conservation. La technologie offre également de véritables possibilités de renforcement de la collaboration au sein de l'UICN en tant qu'Union, notamment en permettant d'accélérer la recherche ainsi que d'améliorer les collaborations et la communication. L'UICN va s'efforcer de rendre plus équitable l'accès à l'utilisation des technologies au sein de l'Union.

À mesure que les composantes de l'Union se développent, l'UICN **améliorera la gestion de ses connaissances** en investissant notamment dans des technologies et des systèmes nouveaux ainsi qu'en harmonisant ses systèmes. Parallèlement, **le Secrétariat va investir dans l'efficacité et l'efficience à long terme de son organisation** en vue de mieux réaliser notre mission et de minimiser les risques.

En soutien à une Union forte, le Secrétariat de l'UICN doit en outre bénéficier d'un modèle de financement robuste et résilient. Il s'agira de diversifier les sources de financement au-delà de l'aide publique au développement (APD), d'augmenter la mobilisation de financements flexibles pour atténuer les risques, d'augmenter la durabilité et d'investir dans cette Vision. Pour ce faire, nous allons investir dans la collecte de fonds et incorporer de nouveaux talents et compétences au sein de notre organisation afin d'approfondir notre réflexion stratégique. Nous ferons preuve d'une bonne gestion financière et augmenterons les réserves du Secrétariat pour veiller à ce que l'Union s'appuie sur un socle solide à partir duquel évoluer.

Mise en œuvre, impact et objectifs

Cette Vision stratégique reconnaît que nous avons créé une quantité considérable de connaissances scientifiques et de preuves, mais il nous reste encore beaucoup à accomplir. Nous avons fourni un appui à de nombreux outils et politiques fiables. **Nous serons plus orientés vers les résultats et agirons avec plus d'urgence.** Nos Membres tiennent misent sur les actions de conservation sur le terrain. **Nous devons toujours utiliser l'organisation la mieux placée parmi nos Membres pour avoir l'impact qui s'impose, avec des solutions qu'elles soient sur le terrain, sous forme de plaidoyer ou de formation.**

La Vision à 20 ans définit un cadre directeur qui est complété par un Programme quadriennal qui détaille ses objectifs et impacts et explique comment elle va être mise en œuvre. Le lecteur devrait prendre connaissance de ce document afin de savoir comment nous allons concrétiser notre ambition au cours des quatre prochaines années.

Nous avons également conscience que les priorités à long terme définies dans cette Vision stratégique à 20 ans seront actualisées et affinées en fonction des réalités de chaque Région. C'est ce qui fait toute la richesse et la diversité de notre Union.

La qualité doit aussi être au cœur de notre travail et érigée en référence dans le cadre de tous nos projets. De cette façon, nous pourrions continuer à jouer un rôle de premier plan en tant que partenaire fiable et efficace.

À l'horizon 2045, le monde aura évolué et reconnaîtra la valeur de la nature comme fondamentale pour le bien-être des populations ainsi que comme un véritable atout à préserver. Nous estimons que le rôle de l'UICN est, et sera déterminant dans cette transition.

Il est urgent d'agir.

Le futur de la vie sur terre dépend des décisions que nous prenons aujourd'hui, et l'UICN a un rôle clé à jouer dans cette ambition.

- **La conservation fonctionne.** Grâce à des mesures adéquates de conservation et de **protection adaptées**, la nature est capable de se rétablir et de prospérer à nouveau tout en devenant plus résiliente.
- **Un monde naturel en bonne santé est indispensable pour la santé, la sécurité et la résilience de l'humanité.** La nature joue un rôle clé dans la lutte contre les crises interconnectées de la biodiversité, de la santé et de la pollution. La nature et les conflits relatifs à l'accès aux ressources naturelles sont des problématiques trop souvent négligées.
- **Plus que jamais, le monde a besoin de la puissance collective de l'Union et de son rôle de leadership.** Les problématiques globales ont besoin de coopération, d'expertise et de résultats à l'échelle mondiale, régionale, nationale et locale. La portée globale de l'UICN, mais aussi sa diversité, ses connaissances et son expérience en font l'autorité mondiale sur l'état du monde naturel et les mesures nécessaires pour le préserver.

Cette Vision stratégique à 20 ans nous appelle tous à **renouveler notre engagement envers la nature**, ainsi qu'à consacrer toute notre énergie, notre créativité et notre détermination à la gestion de ces nouveaux enjeux, afin d'opérer des changements positifs durables et créer ensemble un monde juste qui valorise et conserve la nature.

Nous vous demandons d'être « Unis pour la nature » sur le chemin de 2045.

Principales définitions

- La **Nature** est définie comme englobant à la fois les composantes vivantes (c'est-à-dire la biodiversité) et non vivantes (dont la géodiversité) du monde naturel.
- La **Biodiversité** désigne la variabilité entre les organismes vivants, incluant la diversité au sein des espèces, entre les espèces et des écosystèmes
- La **Géodiversité** est définie comme la variété des roches, des minéraux, des fossiles, des formations géologiques, des sédiments et des sols ainsi que les processus naturels qui les façonnent et les altèrent.
- Les **Personnes** font référence à tous les êtres humains, y compris les communautés, les institutions et la société civile.

490

491

492

1 Introduction

1.1 Qu'est-ce que l'UICN ?

L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN ou Union) est une association multilatérale composée de manière unique de Membres, réunissant de manière unique à la fois de gouvernements et d'organisations de la société civile. S'appuyant sur l'expérience, les ressources et les compétences de plus de 1 400 organisations Membres ainsi que sur les contributions de plus de 18 000 experts au sein de ses Commissions, de ses Comités nationaux et régionaux, de son Secrétariat et de son Conseil, **l'UICN est la SEULE organisation mondiale faisant autorité sur le statut de la nature et les mesures nécessaires pour la préserver.**

Le rôle de l'UICN est parfaitement résumé dans l'intitulé de sa mission qui vise à « *Influencer, encourager et aider les sociétés du monde entier à conserver l'intégrité et la diversité de la nature et à s'assurer que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable* » afin de donner à sa vision d'un « *monde juste qui valorise et conserve la nature* ».

1.2 Pourquoi avons-nous besoin d'une Vision stratégique à 20 ans ?

Le monde évolue vite. Il faut **de toute urgence répondre aux multiples crises mondiales interconnectées, dont la perte de biodiversité, le changement climatique et les catastrophes qui en découlent, l'acidification des océans, la dégradation des sols, la santé, les inégalités, les pénuries d'eau et la pollution, qui** exercent des pressions sans précédent sur la planète et les moyens de subsistance des personnes.

L'Union doit renforcer dans ce contexte en constante mutation, en recentrant **ses priorités et ses objectifs vers la protection de la nature et la lutte contre les causes profondes de sa perte.** Dans la Décision 147 adoptée au Congrès de l'UICN qui s'est tenu à Marseille en 2021, les Membres de l'UICN ont ainsi demandé au Conseil de l'UICN d'élaborer une Vision stratégique à 20 ans pour l'Union, à adopter au prochain Congrès en octobre 2025.

Cette échéance à 20 ans permet de mieux aligner la stratégie de l'UICN sur les ambitions à plus long terme des Objectifs de développement durable (ODD), de l'Accord de Paris sur le climat et du Cadre mondial de Kunming-Montréal sur la biodiversité, ainsi que de préparer l'Union en vue des prochains accords.

S'inscrivant dans le prolongement de ce document de Vision stratégique à 20 ans, le Programme quadriennal de l'UICN définira un plan de mise en œuvre pour les quatre années à venir, avec des **objectifs et des cibles spécifiques**. Ce document distinct permettra au lecteur d'en savoir plus sur les actions que l'UICN mettra en place pour réaliser sa vision et sa mission.

Cette Vision stratégique à 20 ans a été développée selon un cadre stratégique itératif comprenant l'élaboration de trois études de référence pour étayer notre travail et identifier les tendances mondiales que l'UICN doit prendre en compte pour assurer l'avenir de la nature. L'évaluation des tendances mondiales a permis d'identifier huit domaines de transformation que nous aborderons au cours des 20 prochaines années. Un résumé plus détaillé de ce processus est décrit dans l'Annexe 1.

Respectant le même processus d'élaboration que celui du Programme quadriennal, le présent document sera actualisé tous les quatre ans pour veiller à ce qu'il reste adapté aux évolutions rapides que le monde connaît.

1.3 Structure du document

Cette proposition de Vision stratégique à 20 ans s'articule autour de quatre principales sections, celles-ci étant toutes reliées à notre vision, notre mission et nos valeurs (voir la Section 2).

La Section 3 (le « **Quoi** ») détaille la proposition de contribution de l'UICN en vue d'opérer les transformations dont la planète a besoin de toute urgence.

La Section 4 (le « **Comment** ») décrit comment l'UICN se voit dans 20 ans et comment l'Union contribuera à rendre possibles ces transformations, en se concentrant sur les **six rôles catalytiques** qu'elle jouera dans ses différents domaines d'intervention, conformément à ses Statuts et Règlements.

Enfin, la Section 5 (l'« **Union** ») examine comment l'UICN fonctionnera et s'organisera pour être la plus efficace possible, y compris la composition de ses Membres, du rôle de ses Commissions, de la structure de gouvernance ainsi que les modalités de financement et de mobilisation des ressources.

2 Vision & Stratégie

2.1 Notre vision, mission et Programme

La Vision stratégique à 20 ans est guidée par la vision, la mission et les valeurs fondamentales de l'UICN, et fournit une orientation stratégique pour le Programme quadriennal (voir la Figure 1). Elle est étroitement alignée sur les Statuts et Règlements de l'UICN.

La **vision** de l'UICN est conçue pour être intemporelle. Son appel à l'action continue d'être hautement pertinent, s'aligne sur les huit facteurs clés identifiés et restera donc inchangé. De la même manière, la **mission** de l'UICN demeure d'une grande pertinence et ne changera pas.

L'UICN maintiendra ses **valeurs fondamentales de conservation** axées sur la science, l'inclusion, l'équité, la justice, les droits, la collaboration et l'impact, et fondées sur le principe fondamental selon lequel l'humanité **doit apprendre à vivre dans les limites de ce que la nature peut offrir, tout en ne laissant personne de côté.**

L'UICN poursuivra son rôle consistant à garantir que l'utilisation de la nature soit durable et équitable pour toutes les personnes. Il s'agit notamment de soutenir l'émergence et l'adoption d'actions et d'un langage plus inclusifs sur la nature, ancrés dans les contextes culturels plus vastes au sein desquels nous travaillons.

2.2 Avoir un impact jouer notre rôle dans la transformation mondiale en faveur de la nature

Le changement transformateur est défini par l'IPBES (2019) comme « *une réorganisation en profondeur à l'échelle du système de l'ensemble des facteurs technologiques, économiques et sociaux, y compris des paradigmes, des objectifs et des valeurs* ». ⁸ Les crises interconnectées auxquelles nous sommes confrontés nécessitent un changement transformateur global à l'échelle de la société afin de remédier aux pressions exercées sur la planète.

La clé de cette transformation réside dans la restructuration de la relation entre les personnes et la nature. Il faut pour cela placer la nature au cœur des systèmes socio-économiques mondiaux et ainsi offrir aux personnes des solutions durables tout en leur permettant de protéger efficacement la nature.

Le principal changement que l'UICN va donc opérer à travers cette nouvelle Vision stratégique à 20 ans, consiste à **approfondir sa réflexion sur l'impact et la dépendance de l'humanité à la nature**, étant donné celles-ci sont étroitement liées.

Dans cette quête d'un meilleur équilibre, **l'UICN continuera d'être LA voix de confiance en faveur de la nature.** La présente Vision s'articule autour de **trois domaines d'impact ambitieux** :

- La **conservation efficace de la nature et de la biodiversité**;
- **L'interconnexion entre la biodiversité, l'eau, l'alimentation, la santé et le changement climatique pour veiller à ce que la nature continue de soutenir toute sorte de vie sur la planète**; et
- La promotion d'une **société plus juste et équitable**.

Pour donner vie à notre vision et réaliser notre mission, nous allons mettre en place et investir dans quatre grandes transformations:

- 1) **Amplifier** nos actions de conservation dans cinq domaines, pour protéger et conserver les espèces et les écosystèmes ainsi que pour lutter contre les facteurs de perte de la nature et renforcer notre approche fondée sur les droits et l'équité;
- 2) **Transformer** huit domaines clés pour lutter contre les causes (anthropiques) profondes de la perte de biodiversité;
- 3) **Mobiliser** autour des six rôles catalytiques que l'Union peut jouer pour impulser ces changements, en mobilisant notamment des ressources sur le terrain, en renforçant les capacités et en promouvant l'éducation ;
- 4) **Augmenter les ressources** dédiées aux solutions permettant à ces changements de prendre place, et celles dédiées à la réflexion portant sur la façon dont les composantes de l'UICN peuvent mieux travailler ensemble, mieux s'organiser et se faire financer.

⁸ IPBES (2019) *Summary for policymakers of the global assessment report on biodiversity and ecosystem services*. Secrétariat de l'IPBES. <https://zenodo.org/records/3553579>

Il s'agit d'un changement fondamental de notre modèle opérationnel – lutter contre les causes profondes des menaces exercées sur la nature et la biodiversité, plutôt que de simplement y réagir.

3 Vers 2045

3.1 Amplifier le travail fondamental de l'UICN dans cinq domaines d'action pour une conservation résiliente et durable

Cette section présente les cinq domaines d'action pour la conservation que l'UICN propose d'amplifier. Ces domaines sont reconnus pour être interconnectés, c'est pourquoi cette intensification impliquera d'adopter une approche **holistique, intégrée, fondée sur la science et inclusive**. Celle-ci sera conçue pour être adaptable et résiliente face aux changements survenant dans l'environnement externe, **pour identifier les différents liens entre les crises mondiales**, et pour tenir compte des diversités régionales et locales à travers le monde. Elle s'efforcera de s'appuyer **d'avantage sur les connaissances locales** en tirant parti des connaissances et expertises avancées des communautés et actions de conservation locales sur le terrain. Les informations détaillées sur les stratégies de mise en œuvre, les objectifs et les buts figurent dans le Programme quadriennal.

Nous allons porter à une plus grande échelle cinq domaines clés de travail de l'UICN, les trois premiers relevant de l'impact de la conservation efficace de la biodiversité, à savoir: 1) la conservation des espèces; 2) la conservation efficace par zone; 3) la conservation et restauration des écosystèmes; 4) les interactions entre la nature et les multiples bouleversements mondiaux auxquels la planète est confrontée; et 5) l'approche fondée sur les droits et l'équité en faveur de la conservation.

Les cinq domaines de conservation à amplifier seront manifestement reliés par l'UICN à un thème transversal qui n'est autre que la **gouvernance efficace**.

Les publications scientifiques, les données et les preuves émises par l'UICN doivent être recueillies à tous les niveaux – gènes, espèces, des sites, écosystèmes – et processus afin que nous disposions d'une vision la plus complète possible de la nature sur laquelle fonder notre action.

Conservation à l'échelle des espèces

Premièrement, pour conserver la nature, il est fondamental de la préserver contre les pertes d'habitats et de biodiversité. En outre, il faut absolument reconnaître que la diversité des gènes, des espèces et des écosystèmes contribuera à soutenir l'adaptation aux bouleversements mondiaux qui affectent la planète. Il est tout aussi important de reconnaître que pour obtenir des résultats durables, les stratégies et outils de conservation doivent tenir compte de ces

changements. Parallèlement à la conservation *in situ*, il faudra intensifier la conservation *ex-situ* pour que les espèces les plus menacées puissent prospérer à nouveau dans la nature.⁹

Deuxièmement, l'utilisation non durable et illégale d'espèces sauvages et exploitées à des fins de commerce constitue un facteur majeur de risque d'extinction, mettant en péril un peu moins d'un tiers des espèces menacées. Mettre fin à l'utilisation illégale et non durable, et faire en sorte que toute utilisation restante soit pleinement durable : voilà notre vision dans cette stratégie sur 20 ans. Nous reconnaissons que, pour certaines espèces, il se peut qu'aucune utilisation ne puisse avoir lieu de manière durable.

Troisièmement, les espèces exotiques envahissantes entraînent une perte de biodiversité, affectent la sécurité hydrique et la gestion de l'eau et de systèmes alimentaires, et représentent un risque pour la santé humaine et les économies. Une gouvernance intégrée couplée à une collaboration internationale et à une gestion efficace peuvent mettre un terme aux introductions d'espèces et réduire leurs impacts.

Conservation à l'échelle des espèces: l'UICN étendra à grande échelle les actions de conservation spécifiques aux espèces, et notamment celles vivant à l'état sauvage: en soutenant et en plaçant pour des politiques, actions, et lois ambitieuses en matière de biodiversité à tous les niveaux; en appuyant le travail des organisations de terrain; et en promouvant des pratiques de conservation *ex-situ* par l'intermédiaire de son puissant réseau de Membres, comprenant les zoos, aquariums et jardins botaniques.

L'UICN reconnaît et soutient l'importance du troisième royaume, les **champignons** (Fungi). Les champignons jouent un rôle critique dans nos fonctions écosystémiques, bien qu'ils soient encore peu reconnus à ce jour. Ce sont eux qui maintiennent la grande diversité biologique dont les écosystèmes ont besoin, des prairies aux forêts en passant par les estuaires jusqu'aux océans.

Utilisation durable des espèces : la mise en place de mécanismes sociaux, économiques et politiques garantissant la durabilité (ainsi que la légalité, l'équité et la sécurité) des utilisations de la nature est une priorité pour l'UICN. Pour effectuer les changements de comportements nécessaires à l'utilisation durable, légale et sûre des espèces, il faudra passer par l'éducation, la communication et une bonne gouvernance. Il sera essentiel de faire appel à l'expertise des Commissions et des Membres de l'UICN pour promouvoir les connaissances et les pratiques qui s'imposent. Cette Vision prévoit la fin de la surexploitation de la biodiversité. Il faut pour cela faire preuve d'audace et changer notre rapport à la nature.

Lutte contre les espèces exotiques envahissantes : au cours des 20 prochaines années, l'UICN continuera d'utiliser ses données, connaissances et orientations de renommée mondiale pour soutenir les politiques, les plans et leur mise en œuvre en vue d'empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes et de gérer leurs impacts. L'Union rassemblera aussi à tous les niveaux les principales parties prenantes, y compris les acteurs du secteur privé, afin de promouvoir des processus de gouvernance intégrée, d'améliorer la cohérence des politiques, ainsi que de partager les données recueillies et les bonnes pratiques en vigueur.

⁹ Bolam, F. C., Ahumada, J., Akçakaya, H. R., Brooks, T. M., Elliott, W., Hoban, S., Butchart, S. H. M. (2023). Over half of threatened species require targeted recovery actions to avert human-induced extinction. *Frontiers in Ecology and the Environment*, 21(2), 64–70. <https://doi.org/10.1002/fee.2537>

718 Conservation efficace par zone

719 La conservation efficace par zone est fondamentale pour la restauration et la conservation de la
720 richesse et de l'abondance de la vie sur Terre. Le renforcement de la conservation efficace par
721 zone par le biais d'une gestion efficace et des réseaux d'aires protégées, mais aussi par
722 d'autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCEZ) et des territoires autochtones et
723 traditionnels, contribue à protéger les droits et les valeurs intrinsèques de la nature. L'UICN va
724 également appliquer des Solutions Fondées sur la Nature pour relever les défis sociétaux
725 auxquels l'humanité fait face tout en apportant des bénéfices au climat planétaire, à la santé
726 humaine et au bien-être.

727
728 **Expansion du domaine des aires protégées et conservées** : à l'heure actuelle, les aires
729 terrestres et marines ne sont protégées qu'à hauteur de 17 % et 8 % respectivement, bon
730 nombre d'entre elles n'étant pas gérées efficacement ou pas suffisamment bien situées pour
731 permettre la conservation efficace à long terme de leur biodiversité. L'UICN continuera de
732 développer et de produire des recommandations scientifiques, techniques et politiques ainsi que
733 de plaider en faveur du renforcement à l'échelle mondiale et nationale des réseaux connectés et
734 efficaces d'aires terrestres et marines protégées et conservées, avec pour but de parvenir à des
735 résultats positifs en faveur de la conservation de la biodiversité et du bien-être de l'humanité.
736 Pour ce faire, l'UICN s'appuiera sur les principes de conception rigoureuse et scientifique, une
737 gestion efficace et une gouvernance équitable.

738
739 **Vers la protection de lieux stratégiques pour la biodiversité** : l'UICN concentrera également
740 ses efforts sur la protection des aires terrestres, des eaux marines et intérieures ayant les
741 meilleures chances de stopper et d'inverser la perte de biodiversité. L'UICN continuera de
742 développer et d'utiliser des outils et données qui aident les pays à cibler les aires d'importance
743 particulière pour la biodiversité ainsi que pour les fonctions et services écosystémiques, telles
744 que les Zones Clés pour la Biodiversité. La conservation et la gestion efficaces de ces zones par
745 le biais de systèmes écologiquement représentatifs, bien connectés et gouvernés de manière
746 équitable, seront essentielles pour atteindre les objectifs du Cadre mondial de la biodiversité de
747 Kunming-Montréal, en particulier l'objectif « 30x30 » ainsi que les futurs engagements
748 mondiaux.

749
750 **Renforcement des capacités en faveur de la conservation**: l'expansion de la conservation
751 par zone implique en outre un élargissement des capacités nécessaires à leur gestion efficace
752 et équitable. Les gardes-parc sont chargés de gérer de grandes étendues terrestres et marines,
753 mais ils sont souvent sous-utilisés, peu reconnus et insuffisamment équipés. En tenant compte
754 du fait que ce document stratégique s'étend jusqu'en 2040, accepter l'objectif du Cadre mondial
755 de la biodiversité de préserver 30 % de la superficie mondiale d'ici 2030 nécessitera une main-
756 d'œuvre six fois supérieure à celle d'aujourd'hui. Celui-ci devra aussi être équipé, formé,
757 correctement déployé et soutenu pour qu'il puisse accomplir son travail de façon efficace,
758 éthique et équitable en coopération avec les communautés locales. Au cours des 20 prochaines
759 années, l'UICN contribuera à mobiliser les ressources nécessaires pour soutenir ces travailleurs
760 indispensables.

761 Conservation et restauration des écosystèmes

762 La restauration des habitats dégradés permet d'améliorer la biodiversité et la géodiversité, de
763 soutenir leur résilience face aux crises mondiales affectant la planète et les moyens de

substance de personnes qui en dépendent, ainsi que de protéger leurs valeurs culturelles. Il faudra mener des actions plus ciblées, avec des financements, des approches et des outils adaptés, afin de conserver les écosystèmes, l'eau, les pêcheries et les écosystèmes forestiers ainsi que de renforcer la restauration des paysages.

Conservation des écosystèmes: il s'agira là de tirer profit et d'améliorer les outils et standards existants tout en appliquant de nouvelles technologies et en respectant et soutenant les droits, les connaissances et les contributions des peuples autochtones et des communautés locales. Il faudra mobiliser l'expertise riche et vaste des Commissions et des Membres de l'UICN, de travailler avec des partenaires pour combler les lacunes, et d'améliorer les partenariats afin de transformer la façon dont les peuples autochtones, les communautés locales, les femmes et les jeunes participent à la mise en œuvre à grande échelle d'une conservation équitable.

Il sera primordial de reconnaître, dans la conservation des écosystèmes, l'utilisation appropriée et réfléchie des ressources naturelles telles qu'identifiées dans notre mission ainsi que de lutter contre les activités extractives non durables.

Restauration des écosystèmes : au cours des 20 prochaines années, s'appuyant sur son rôle au sein du Défi de Bonn et d'autres engagements en matière de restauration, l'UICN sera le moteur pour faire avancer les objectifs mondiaux ambitieux de restauration au niveau national, régional et local en facilitant des investissements ainsi qu'en soutenant une mise en œuvre juste, équitable et mesurable sur le terrain.

Agir sur les liens entre la nature et les multiples changements globaux affectant la planète

Les processus de changement mondiaux comme le changement climatique et les catastrophes qui en découlent, l'acidification des océans, la désertification et la dégradation des terres (pour n'en citer que quelques-uns) sont une menace fondamentale pour la nature et les populations humaines. Si aucun changement positif n'est opéré dans la façon de lutter contre les impacts de ces changements mondiaux sur la nature, le principal objectif de l'Accord de Paris, à savoir « la poursuite des efforts pour limiter la hausse des températures à 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels » risque de ne pas du tout être atteint. Cet échec entraînera de nombreuses réactions en chaîne accélérant la perte de biodiversité, provoquant des points de basculement et entraînant des incidences négatives irréversibles à l'échelle planétaire, et deviendra l'une des plus grandes causes de conflits dans le monde.

En outre, il apparaît de plus en plus clairement que l'accélération de la perte de biodiversité est étroitement liée à ces multiples processus de changement à l'échelle mondiale. Il est impératif d'agir pour ralentir ces impacts. Ces changements affectent directement la biodiversité, comme le soulignent l'IPBES et le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) dans son 16^e rapport, entraînant une restructuration des communautés écologiques à mesure que les espèces s'adaptent, se déplacent ou sont éradiquées, et affectant directement et indirectement la santé et le bien-être humain.

Ces interactions incluent cinq aspects particulièrement importants.

1. Bien que la biodiversité renforce la résilience face aux changements mondiaux qui affectent la planète, les **émissions de gaz à effet de serre issues de la conversion des écosystèmes naturels ainsi que de l'utilisation et de la gestion non durable**

des terres et de l'eau continuent de contribuer largement au changement climatique, représentant près d'un quart des émissions mondiales;

2. Les processus de changement à l'échelle mondiale **affectent directement la biodiversité**, provoquant une restructuration des communautés écologiques à mesure que les espèces s'adaptent, se déplacent ou disparaissent;
3. Les changements globaux induits par les émissions de gaz à effet de serre entraînent également des impacts indirects sur les processus écologiques, les plus graves d'entre elles survenant par le biais d'incendies, dont l'intensité et l'ampleur sont majeures, mais aussi par l'altération des cycles hydrologiques et les changements observés dans les océans;
4. **Les réponses de l'humanité aux crises mondiales interconnectées** sont susceptibles d'aggraver la perte de biodiversité en raison d'actions sectorielles mal coordonnées et mal planifiées. Cela peut être le résultat d'infrastructures d'énergies renouvelables mal conçues ou mal situées, d'une exploitation non durable et inadaptée de la bioénergie par la capture et le stockage du carbone, de méthodes de séquestration carbone sans garanties sociales et environnementales adéquates, ou bien être le résultat d'approches en géo-ingénierie qui ne sont ni fondées sur des preuves ni réglementées. L'action en faveur de la biodiversité doit se faire de manière intégrée prenant compte des changements globaux tout comme les actions sur les changements globaux doivent intégrer la biodiversité, l'approche dite d'« Une seule santé » et l'inclusion sociale.
5. Les **approches inéquitables** qui aggravent les fractures sociales dans les pays, mais aussi entre eux, peuvent entraver les efforts visant à trouver des moyens efficaces de conserver la biodiversité.

Il faut **agir d'urgence pour renforcer la résilience de la nature et aider les sociétés à s'adapter aux multiples changements mondiaux qui affectent la planète**, notamment en ce qui concerne les espèces, communautés, écosystèmes et territoires vulnérables. Toute approche nécessite des politiques intégrées, des lois cohérentes ainsi qu'une transition juste et équitable vers des solutions qui réduisent l'empreinte humaine sur la nature.

Au cours des 20 prochaines années, l'UICN jouera un rôle déterminant mobilisant données, connaissances et preuves en lien avec les impacts et les causes multiples de perte de la nature, et en plaidant efficacement en faveur de systèmes socio-écologiques résilients ainsi que d'une réduction des plus ambitieuses des émissions mondiales de gaz à effet de serre. L'Union fera preuve d'audace et demandera des comptes à différents organes et acteurs du secteur privé. Elle contribuera à l'élaboration de politiques et des normes visant à lutter contre les principales conséquences que la nature et les populations subiront, et contribuera à mobiliser de véritables solutions pour faire changer les choses. **Dans ce contexte en rapide évolution, l'Union répondra et agira avec urgence.**

Une approche fondée sur les droits et l'équité en faveur de la conservation

Justice et équité

L'UICN fera progresser et évoluer son approche fondée sur les droits et la justice environnementale. Il s'agit d'une démocratie environnementale ainsi que d'une approche fondée sur les droits, garantissant que **tout individu puisse s'exprimer et être écouté**, un rôle clé de l'Union.

La justice environnementale affirme le caractère sacré de la Terre Mère, l'unité écologique, l'interdépendance de toutes les espèces et le droit à être libre de toute destruction écologique. Elle exige que les politiques publiques soient fondées sur des garanties sociales, culturelles et environnementales, y compris le consentement libre, préalable et éclairé, le respect mutuel et la justice pour toutes personnes, sans discrimination ni préjugé. La justice environnementale réclame le droit d'accéder et d'utiliser de façon éthique et responsable des terres, territoires, espèces et des ressources renouvelables. Elle intègre aussi le droit à la vie, à la liberté d'expression, et à être entendus des défenseurs de l'environnement et des lanceurs d'alerte.

Les efforts de conservation doivent aller au-delà de l'écoute et viser activement la gouvernance et les lois en vue de garantir des droits équitables, et de lutter contre les déséquilibres de pouvoirs dans l'accès et la gestion des ressources naturelles. En intégrant l'équité et l'état de droit dans notre approche, nous pouvons à la fois préserver la biodiversité et permettre aux communautés de prospérer. L'UICN apportera son soutien aux actions menées lorsque des atteintes et crimes contre l'environnement et ses défenseurs et défenseuses sont perpétrés.

L'UICN s'engage fermement à promouvoir l'équité et l'égalité entre les genres ainsi qu'à mettre en place des actions sensibles au genre, notamment au travers de l'autonomisation des femmes et des filles, constituant une exigence préalable au développement durable.¹⁰

Peuples autochtones

Accordant une attention particulière aux **peuples autochtones et communautés locales**, l'UICN agira fermement pour :

- Promouvoir et soutenir la voix des peuples autochtones, en tant que gardiens essentiels de la nature, dans l'élaboration des politiques et réglementations, ainsi que dans le cadre d'un plaidoyer mondial;
- Promouvoir les connaissances autochtones locales et traditionnelles portant sur les pratiques et outils de conservation;
- Produire et recueillir des preuves issues du terrain sur le rôle des peuples autochtones et des communautés locales, en mettant en lumière les menaces spécifiques exercées sur la biodiversité dans leurs territoires;
- Soutenir les défenseurs et défenseuses de l'environnement et les peuples autochtones en améliorant leur visibilité dans les espaces publics au niveau national, régional et mondial;

¹⁰ IUCN (2018). *Gender Equality and Women's Empowerment Policy: Mainstreaming gender-responsiveness within the IUCN programme of work*. Conseil de l'UICN. Annexe 9 de la décision C/95/8.
<https://www.iucn.org/sites/default/files/2022-05/iucn-policy-on-gender-equity-and-equality-october-2018-english-only.pdf>

- Renforcer les capacités des Membres de l'UICN issus des Organisations de Peuples Autochtones (IPO) en appuyant leurs agendas et en apprenant de leurs expériences et connaissances.

Jeunesse

L'UICN augmentera ses efforts et son engagement envers la jeunesse, **acteur clé de la conservation et protection de la nature**, en soutenant leurs voix dans les politiques, la sensibilisation du public et les initiatives éducatives.

Tout engagement plus actif avec les jeunes recevra le soutien de l'UICN, en particulier au niveau local, et pourra s'inspirer des initiatives mondiales comme le Comité consultatif de la jeunesse (*Youth Advisory Committee*) créé en 2024. Il sera fondamental de veiller au partage des connaissances et des innovations entre les générations, en particulier au sein des groupes de peuples autochtones et des communautés locales, afin que la jeunesse puisse maximiser son impact positif sur la nature.

3.2 Focalisation sur les huit domaines clés de changement impactant la conservation de la biodiversité

L'UICN intégrera la conservation de la nature dans **huit domaines de transformation** afin de lutter contre les principaux facteurs mondiaux de perte de la nature (voir Figure 1). Il s'agit de domaines dans lesquels nous avons pour but de développer ou de renforcer notre expertise, nos données et nos connaissances en vue de mener des activités de plaidoyer et de mobiliser la société en faveur de la nature et des personnes.

Les domaines identifiés nécessitent la mise en place d'une approche holistique et intégrée. Quatre d'entre eux sont des priorités transversales, à savoir : l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets; l'alignement des systèmes financiers et économiques sur la nature; la sécurité hydrique et la gestion de l'eau; et l'approche « Une seule santé ».

Dans chacun de ces domaines de transformation, l'utilisation des ressources naturelles et leurs chaînes d'approvisionnement feront l'objet d'une attention particulière, conformément à notre mission visant à « garantir le caractère équitable et écologiquement durable de **toute utilisation des ressources naturelles** » (voir Figure 1). Cette vision souligne la nécessité d'appliquer des approches locales et localisées qui réunissent la nature, les personnes et leur héritage culturel pour créer de puissants changements.

Pour aborder ces nouvelles questions, il faudra renforcer les rôles joués par l'UICN et accélérer le développement dans les domaines de l'éducation, de la communication et des innovations technologiques, tels qu'abordés dans les Sections 3 et 4. Il faudra aussi opérer des changements opérationnels, organisationnels et financiers au sein de l'Union, ceux-ci étant décrits dans la Section 4 et l'Annexe 3 ci-dessous (Stratégie financière).

Pour se concentrer fermement sur ces huit domaines de transformation, l'Union aura besoin de ressources et de capacités supplémentaires. Cependant, nous ne devons pas perdre de vue le cœur de nos activités de conservation et d'amplification de la conservation qui impliquent de diviser notre travail en plusieurs étapes et d'établir des priorités, ainsi que de collaborer

940 étroitement au sein de l'Union pour éviter la redondance des efforts et les conflits de priorités.
941 Tous les domaines de transformation identifiés sont importants, même si certaines composantes
942 de l'Union sont peut-être plus en mesure d'œuvrer immédiatement dans certains domaines
943 tandis que d'autres devront renforcer leurs capacités avant de s'y engager pleinement.
944 Collectivement, toutes les composantes de l'UICN ont un rôle à jouer.

945
946 Nous avons choisi de ne pas classer ces domaines de changement par priorités car celles-ci
947 varient en fonction des régions. De même, beaucoup de ces domaines de transformation sont
948 interconnectés et toute modification peut s'avérer complexe, nécessitant d'être abordée de
949 façon holistique.

950 **Atténuation du changement climatique et adaptation**

951 Au travers du renforcement de nos principaux travaux de conservation, l'UICN s'engagera
952 pleinement dans les changements transformateurs plus profonds qui vont dans le sens de
953 l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation. La façon dont le monde progresse
954 dans son développement économique et social sera fondamentale pour l'avenir de la nature,
955 mais aussi pour actionner chaque domaine de transformation.

956
957 Les Solutions fondées sur la Nature (SfN) jouent un rôle déterminant dans l'adaptation au
958 changement climatique et l'atténuation de ses effets, en sécurisant notamment les ressources
959 alimentaires et hydriques, en éliminant et en séquestrant le carbone, en réduisant la pauvreté et
960 les vulnérabilités, en réduisant le risque de futures pandémies ou d'autres crises, en contribuant
961 à l'approche « Une seule santé », etc.

962
963 **L'interconnexion entre biodiversité, eau, alimentation, santé et changement climatique**
964 **nécessite la mise en œuvre de solutions intégrées pour remédier aux** impacts des
965 changements globaux, y compris par des solutions fondées sur la nature. Les normes, les
966 mécanismes incitatifs et les réglementations doivent guider cette transition.

967
968 L'UICN développera ses actions en :

- 969
970 • Identifiant et priorisant les menaces climatiques à la nature par le biais de données et
971 d'outils pertinents (risques d'incendie, sécheresses, d'inondations, d'érosion des sols,
972 glissements de terrain, ouragans, etc.);
- 973 • Élaborant et mettant en œuvre des pratiques visant à conserver les gènes, les espèces et
974 les écosystèmes menacés par le climat (ex. récifs coralliens);
- 975 • Renforçant les solutions fondées sur la nature à haute intégrité pour l'adaptation au
976 changement climatique et l'atténuation de ses effets;
- 977 • Examinant les nouvelles approches en géo-ingénierie et développant des modèles et
978 scénarios pour évaluer leurs impacts;
- 979 • Mobilisant financements et ressources pour la conservation, en faveur de l'intégrité
980 écologique et de la justice sociale;
- 981 • Promouvant et diffusant les bonnes pratiques relatives aux solutions intégrées pour faire
982 face à la double crise de la nature-climat;
- 983 • Intégrant davantage et à tous les niveaux la nature dans les politiques et les cadres
984 juridiques pour le climat.

985
986 À l'horizon 2045, le changement climatique posera toujours des défis majeurs, mais en agissant
987 vite, il sera possible d'en atténuer les impacts. La combinaison des politiques et des évolutions

sociétales, associée aux initiatives lancées en 2025, comme les nouveaux plans pour le climat, offre un espoir pour un avenir durable.

Alignement des systèmes financiers et économiques sur la nature

Le réaligement des systèmes financiers et économiques en vue de les faire **fonctionner en harmonie avec la nature** est une condition majeure à la réalisation de la vision de l'Union. Il s'agit d'un domaine vaste et transversal, impactant tous les autres domaines de transformation. La transition vers des économies durables et équitables nécessite donc de mieux évaluer, estimer et mesurer les contributions de la nature aux économies.

Des avancées sont déjà en cours, menées par gouvernements et entreprises au travers de leurs pratiques, comme la comptabilité du capital naturel, la divulgation des impacts et dépendances à la nature, l'adoption de cibles fondées sur la science, les preuves et les données ainsi que les changements de comportement.

La nature est le fondement de nos économies. Les populations dépendent des ressources naturelles pour se nourrir, s'hydrater, respirer un air sain, obtenir des matières premières, emplois et recettes fiscales. Établir le lien entre nature et sociétés constitue une opportunité et un puissant levier économique.

Nous engagerons dans un dialogue stratégique avec les systèmes économiques pour traiter la question des **subventions économiques nuisibles présentes** dans de nombreux secteurs, y compris l'agriculture, la pêche, l'exploitation forestière, l'industrie plastique et les énergies fossiles.

Mobilisation du secteur privé

Forte de ses réussites, l'UICN continuera de **mobiliser efficacement le secteur privé** acteur clé de toutes solutions futures, en accélérant la transition à quatre niveaux:

- **politique** – informer et influencer les politiques et cadres réglementaires du secteur privé pour assurer une comptabilité complète du capital naturel et exiger des entreprises qu'elles atténuent, identifient, divulguent et réduisent leurs impacts et dépendances à la nature.
- **pratiques économiques** – collaborer avec des entreprises de divers secteurs pour appliquer des approches crédibles d'identification et d'atténuation de leurs impacts sur la nature, en valeur comme dans les chaînes d'approvisionnement, en établissant un lien clair avec les droits humains et la répartition équitable des bénéfices.
- **financier** – travailler avec ses partenaires pour évoluer vers des investissements et mécanismes « Positifs pour la nature » par défaut au sein des marchés financiers, ainsi que pour contribuer à bâtir et transmettre des modèles financiers équitables et socialement justes en vue d'orienter les investissements vers la conservation.
- **renforcement de ses travaux** – s'appuyer sur les solutions fondées sur la nature et de l'initiative « Positif pour la nature », en partenariat avec le secteur privé, pour faire avancer ses actions.

Notre ambition n'est pas seulement de rendre le secteur privé responsable des dommages causés à la nature, mais aussi de prendre part aux solutions permettant d'améliorer ses pratiques en prévenant et en éliminant celles qui sont préjudiciables. Nous voulons que le secteur privé prenne conscience qu'investir dans la nature, est également bon pour ses affaires.

Nous considérons en outre que les innovations et investissements du secteur privé sont des forces positives majeures pour la nature.

L'UICN va mobiliser à dessein le secteur privé pour identifier ensemble les changements souhaités et les contributions possibles des Membres, Commissions et Secrétariat de l'Union peuvent contribuer. D'importants efforts seront menés pour intégrer la nature dans les politiques et évaluations économiques du secteur public en renforçant les alliances existantes.

Systèmes alimentaires et agriculture durable

Les pratiques agricoles non durables (cultures et bétail) sont l'un des principaux facteurs de perte de biodiversité à l'échelle mondiale, notamment la déforestation.¹¹ L'agriculture et les systèmes alimentaires, fortement menacés par changements globaux, constituent également une source essentielle de revenus pour une grande partie des populations les plus pauvres. Ils sont liés à des enjeux d'équité et de droits,¹² en particulier l'autonomisation des communautés locales et le respect des moyens de subsistance. En réalité, la sécurité alimentaire est vitale pour toutes les sociétés, quel que soit le pays.

L'UICN jouera un rôle de catalyseur dans la poursuite de la mise en œuvre de systèmes agricoles et alimentaires durables et équitables, mobilisant toutes ses composantes pour :

- identifier et promouvoir des approches et pratiques durables, avec notamment l'utilisation d'espèces locales, et promouvoir une gestion durable des terres pour renforcer la résilience (p. ex., par l'agriculture régénératrice, l'agroécologie et les pratiques traditionnelles des peuples autochtones);
- innover, apprendre et fournir des preuves et orientations en faveur des solutions fondées sur la nature;
- susciter l'intérêt et l'action en faveur de la conservation et de la santé des sols;
- promouvoir la bonne gouvernance et le dialogue entre toutes les parties prenantes en vue de la gestion durable des paysages, y compris la gestion des forêts, ainsi que de la conservation des services écosystémiques; et
- plaider pour des politiques robustes et des approches portant sur l'application des lois, les investissements et le suivi qui tiennent compte du changement climatique, de la productivité et de la conservation de la biodiversité.

L'UICN développera ce programme en contribuant à promouvoir l'éducation sur l'agriculture durable, notamment l'élevage durable et l'agroforesterie.

¹¹ IUCN (2024). *Agriculture and conservation: Living nature in a globalised world*. IUCN Flagship Report Series No. 2. Gland, Suisse : IUCN. <https://doi.org/10.2305/AMHX3737>

¹² FAO (2022). *L'avenir de l'alimentation et de l'agriculture : moteurs et déclencheurs de transformation* L'avenir de l'alimentation et de l'agriculture, n° 3. Rome, Italie. FAO. <https://doi.org/10.4060/cc0959en> (Résumé disponible en [arabe](#), [chinois](#), [français](#), [russe](#), et [espagnol](#))

1076 Dans 20 ans, l'UICN sera un partenaire clé des établissements d'enseignement supérieur pour
1077 faire évoluer les programmes et les pratiques en veillant à combler le fossé entre innovations et
1078 savoirs locaux et scientifiques.

1079 Une seule santé

1080 « Une seule santé » est une approche intégrée et unificatrice qui vise à équilibrer et à optimiser
1081 la santé des personnes, des animaux et des écosystèmes. Elle reconnaît que la santé des êtres
1082 humains, de la vie sauvage (la faune, la flore et les champignons) et des écosystèmes sont
1083 fondamentalement interconnectées et interdépendantes. L'approche « Une seule santé » vise à
1084 lutter contre les risques sanitaires à l'interface entre les animaux, les humains et les
1085 écosystèmes, y compris la résistance aux antimicrobiens. Par « animaux », on entend à la fois
1086 les espèces sauvages et domestiques. Elle rassemble les acteurs de différents secteurs pour
1087 identifier les risques, innover et agir à toutes les étapes de la gestion des pathogènes et des
1088 maladies (existantes et émergentes), de la prévention des maladies à la source jusqu'aux
1089 interventions déclenchées en passant par leur gestion. Elle offre des bénéfices considérables
1090 pour les populations et la nature.¹³

1091
1092 L'UICN renforcera considérablement sa contribution à l'approche « Une seule santé » en :

- 1093
- 1094 • fournissant des données, des connaissances et des orientations pertinentes pour soutenir
- 1095 les actions qui abordent la biodiversité ainsi que la santé animale et humaine;
- 1096 • organisant des dialogues pour faire converger les politiques (p. ex., dans les domaines du
- 1097 climat, de l'agriculture, de la foresterie, de la gestion de la faune, de l'eau, de la santé
- 1098 publique et de l'éducation);
- 1099 • mobilisant des financements pour contribuer à la prévention des risques sur la santé et
- 1100 soutenir l'expansion des actions menées par les communautés;
- 1101 • garantissant la santé de la faune sauvage par la prévention des contagions pathogènes et
- 1102 des zoonoses; et
- 1103 • maintenant des liens étroits avec les cadres internationaux intégrant l'approche « Une seule
- 1104 santé », en particulier l'Alliance quadripartite sur l'approche « Une seule santé » (FAO,
- 1105 PNUE, OMS, OMSA).

1106 Transition énergétique verte et juste

1107 La transition vers les énergies renouvelables, indispensable pour éviter que le changement
1108 climatique ne soit catastrophique, s'accélère. Parallèlement, nous savons qu'il n'est pas possible
1109 de limiter le réchauffement de la planète sans des écosystèmes en bonne santé qui constituent
1110 d'importants puits de carbone et offrent des opportunités d'adaptation au changement
1111 climatique. Il est donc primordial d'instaurer rapidement une transition énergétique permettant
1112 d'atténuer les impacts sur la biodiversité et de contribuer à la réalisation des objectifs de
1113 l'initiative « Positif pour la nature ». En outre, une transition énergétique durable devra
1114 également être inclusive et tenir compte des communautés locales et des peuples autochtones.
1115 L'accent sera particulièrement mis sur l'exploitation des minéraux et des métaux essentiels à
1116 cette transition énergétique ainsi qu'à l'implantation des infrastructures liées au solaire et à
1117 l'éolien.

¹³ OMS (n.d.). *One Health*. OMS. Extrait de https://www.who.int/health-topics/one-health#tab=tab_1

Au travers de ses principaux domaines de conservation, l'UICN informera et soutiendra une transition juste et verte notamment en:

- tirant parti de son rôle en tant qu'organisation qui propose et développe des normes mondiales et en tant que conseiller auprès des instances réglementaires;
- élaborant des orientations et des outils sur la conservation de la nature et les énergies renouvelables, notamment pour l'atténuation des impacts sur la biodiversité et son renforcement, l'aménagement des territoires et la bonne gestion des ressources naturelles;
- plaidant pour des approches justes et de précaution, qui respectent les droits et accès et bénéfices des peuples autochtones et les communautés locales; et en
- promouvant des solutions intégrées qui présentent des bénéfices partagés pour la nature dans le développement des infrastructures liées aux énergies renouvelables.

L'UICN mettra à profit toute l'expertise de ses Commissions et de ses Membres pour réunir les parties prenantes, y compris le secteur privé, pour influencer et définir des politiques.

Villes durables

Les villes abritent plus de la moitié de l'humanité et s'étendent sur seulement 3 % des terres, bien qu'elles représentent 75 % de la consommation mondiale en ressources naturelles. La population urbaine devrait en outre doubler à l'horizon 2050¹⁴, en partie à cause des migrations de population et de la pauvreté dans les zones rurales. Malgré tout, les villes offrent de nombreuses possibilités en faveur de la nature et des populations, notamment au travers des investissements et plans d'urbanisme qui incluent l'amélioration de la connectivité écologique, la gestion des déchets ainsi que des actions équitables de conservation dans les plans d'investissements urbains.

L'UICN insistera sur l'importance croissante de sensibiliser le public urbain et les décideurs politiques des villes à la création d'un accès à la nature ainsi qu'à l'éducation fondée sur la nature. Elle s'associera aux acteurs impliqués dans les espaces verts urbains et aux institutions qui sensibilisent le public à la nature.

Dans les zones urbaines, l'UICN fera la promotion de la conservation et des solutions fondées sur la nature (SfN) en :

- élaborant des orientations et des outils sur mesure pour aider les villes à localiser, gérer et surveiller les espaces naturels;
- contribuant à connecter les zones urbaines aux zones rurales pour promouvoir la réduction des risques (p. ex., au travers d'initiatives de restauration);
- encourageant la création de plus d'espaces urbains dits « verts » et « bleus » pour la santé et le bien-être des habitants;
- mobilisant et renforçant l'adhésion des villes à l'UICN pour améliorer les connaissances, les actions et les réseaux; et en
- tirant parti de l'influence politique de l'UICN pour donner de l'ampleur aux actions menées.

À mesure que l'urbanisation se poursuit, l'UICN reconnaît l'importance et les enjeux liés aux **communautés rurales et à ceux qui vivent à proximité des villes**, comme en Afrique

¹⁴ Banque mondiale (n.d.). *Développement urbain*. Banque mondiale. Extrait de : <https://www.banquemondiale.org/fr/topic/urbandevelopment/overview>

subsaarienne, en Amérique latine et aux Caraïbes ainsi qu'en Asie où l'utilisation équitale des ressources et de l'eau est cruciale.

Les consommateurs urbains contribuent bien souvent à la surexploitation de la biodiversité au-delà des zones urbaines. Dans les 20 prochaines années, la solution à cette problématique consistera à changer les comportements en se basant sur la science, et s'appuiera sur notre ambition visant à sensibiliser le public (Section 4.2).

Économie bleue régénérative

Les océans et zones côtières sont des zones clés pour la conservation de la biodiversité et leur incroyable géodiversité, fournissant par ailleurs de la nourriture à plus de 3,2 milliards de personnes et offrant des possibilités économiques majeures. L'économie bleue¹⁵ va certainement croître considérablement grâce au transport maritime, à la mariculture et aux solutions climatiques fondées sur les océans.

L'UICN va influencer et accélérer la transition vers une économie bleue régénérative s'appuyant sur des cadres mondiaux solides:¹⁶

- promouvoir la conservation et la restauration de la biodiversité marine et côtière;
- informer et plaider pour que des actions soient menées dans les principaux domaines économiques, dont le transport maritime, la pêche, l'aquaculture, les énergies renouvelables marines, les entreprises côtières et le tourisme.

L'UICN pilotera les actions de conservation marine et côtière (en précisant « ou » et « quand » agir, grâce à des données) ainsi que sur la préservation de la nature, dont les Zones clés de la biodiversité marine, au travers des **Aires marines protégées et conservées** de même que sur la conservation des espèces marines (qui rejoint les actions visant à garantir que leur utilisation soit durable et légale). Elle va continuer à promouvoir les instruments juridiquement contraignants relatifs à la biodiversité marine, comme le Traité sur la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des juridictions nationales (BBNJ), autrement appelé le Traité sur la haute mer, et le Système du traité sur l'Antarctique-Convention sur la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique. Elle mobilisera son expertise et ses actions à travers ses Commissions et Membres pour définir les orientations d'une économie bleue régénérative ainsi que pour fixer, mettre en œuvre et suivre ses objectifs au niveau local, national, régional et mondial.

Sécurité hydrique et gestion de l'eau

La gestion efficace des eaux préserve les habitats, améliore les services écosystémiques, protège les routes de migration et contribue à atténuer les effets du changement climatique et les autres crises mondiales. Elle est en outre indispensable pour la résilience des habitants de nombreuses régions où la sécheresse est une problématique prévalente.

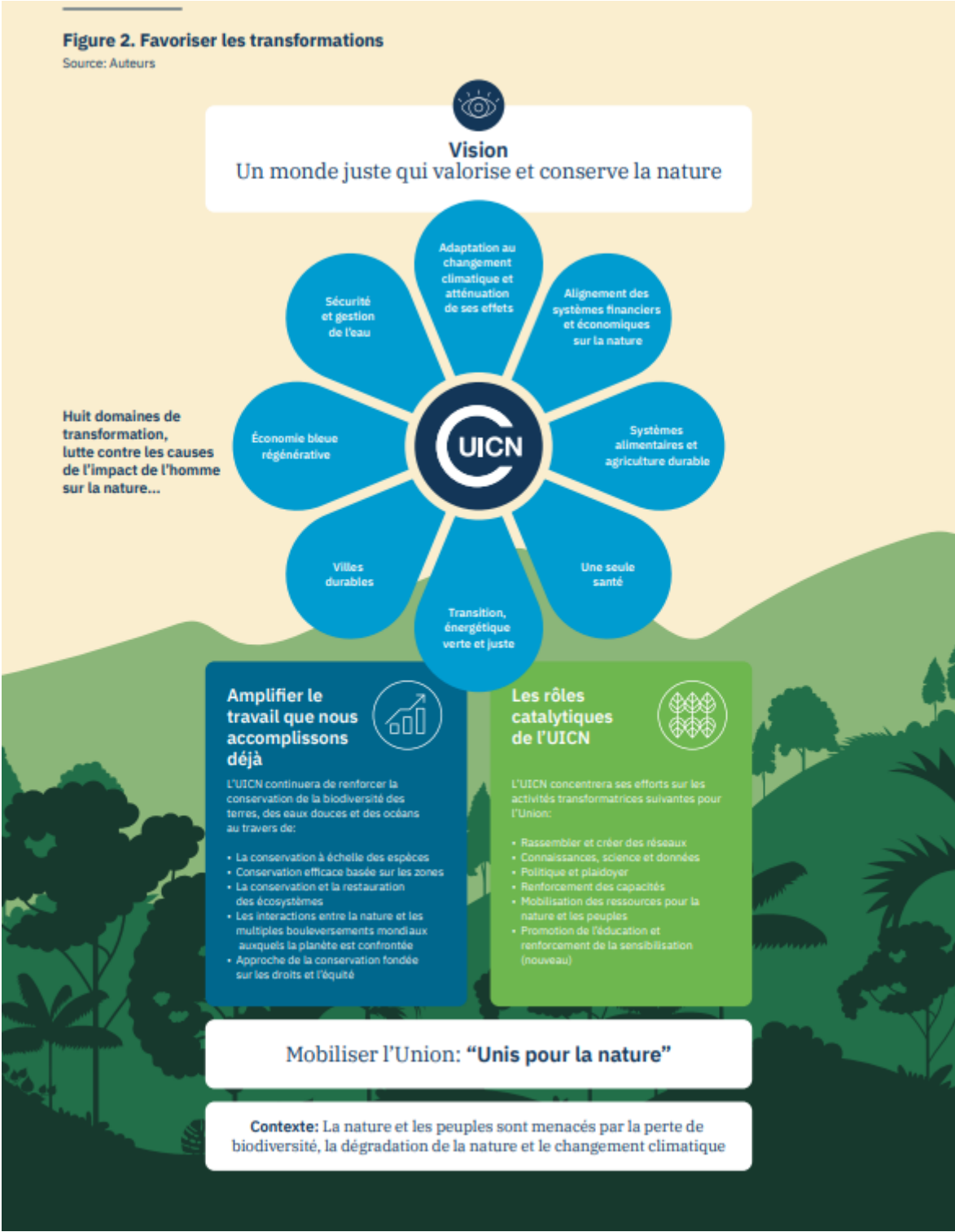
¹⁵ L'économie bleue consiste à « utiliser durablement les ressources marines pour favoriser la croissance économique et améliorer les moyens de subsistance et l'emploi, tout en préservant la santé des écosystèmes océaniques » (Banque mondiale, 6 juin 2017.) Extrait de : <https://www.worldbank.org/en/news/infographic/2017/06/06/blue-economy>

¹⁶ Y compris la mise en œuvre de l'[Accord portant sur la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale](#) (Accord BBNJ)

1204 Mobilisant l'expertise de son Union, ses rôles dans les processus décisionnels et sa capacité à
 1205 rassembler, l'UICN s'efforcera d'améliorer la sécurité hydrique et la gestion de l'eau – qui inclut
 1206 la gouvernance – aux quatre coins de la planète, en:
 1207

- 1208 • améliorant l'aménagement de l'utilisation des terres et territoires et l'application de solutions
- 1209 fondées sur la nature combinées à des infrastructures hybrides pour améliorer la qualité, la
- 1210 quantité et le flux des eaux;
- 1211 • protégeant et conservant les zones clés pour préserver les ressources en eau douce, y
- 1212 compris les rivières à écoulement libre et les eaux en surface et souterraines;
- 1213 • promouvant une planification et une gouvernance équitables des bassins versants,
- 1214 notamment pour les peuples autochtones et les communautés locales, en appliquant une
- 1215 approche fondée sur les droits;
- 1216 • soutenant les approches communautaires dans la gestion des pêches en eaux douces;
- 1217 • défendant une amélioration de la réglementation des infrastructures situées dans les
- 1218 systèmes fluviaux, notamment les barrages; et
- 1219 • promouvant des mécanismes financiers justes pour garantir la durabilité de
- 1220 l'approvisionnement et de la conservation de l'eau.
- 1221

1222 L'UICN reconnaît la valeur globale des milieux d'**eau douce**. Elle fera tout son possible pour
 1223 faire respecter la valeur globale de la biodiversité d'eau douce et ses écosystèmes, et des rôles
 1224 qu'ils jouent dans le maintien des processus naturels des eaux intérieures ainsi que de leurs
 1225 connexions avec les systèmes terrestres et marins.



1227
1228
1229
1230
1231
1232

Figure 2. Favoriser les transformations

Source : Auteurs

4 Impulser le changement

4.1 Favoriser l'action collective

Dans 20 ans, cette Vision stratégique envisage que l'UICN soit:

- Une **force de rassemblement incontournable**, qui réunit diverses voix pour concrétiser sa vision;
- La **source principale de connaissances et de données sur la nature**, tirant efficacement parti des technologies et innovations à l'aide de ses données crédibles et de ses produits de connaissance fondés sur les standards de l'UICN;
- Un **réseau mondial intégré** et faisant autorité, composé de Membres, de Commissions et de partenaires qui protège la nature.

À l'horizon 2045, nous prévoyons aussi un nouveau rôle pour l'Union dans la promotion de l'éducation et de la sensibilisation. L'éducation fondée sur la nature est le point de départ pour façonner la prochaine génération d'acteurs de la conservation tout en sensibilisant plus largement le grand public à l'importance de la nature.

Figure 3. Renforcer le pouvoir de nos connaissances

Source : Auteurs

L'Union continuera à piloter l'agenda environnemental mondial, s'efforcera de placer la nature au cœur des systèmes sociaux et économiques, maximisera la puissance et l'influence de ses Membres et de l'action collective, et nouera des partenariats à fort impact pour la nature dans le cadre de son ambition pour les 20 prochaines années.

Nous continuerons à promouvoir un seul message et une voix unifiée par « Une seule Union », tel que défini dans la Charte « Un seul programme ». Nous continuerons d'écouter attentivement toutes les voix.

L'Union ne ménagera pas ses efforts pour définir et explorer les rôles des principales composantes de l'UICN: Membres, Commissions, Comités nationaux et régionaux, Secrétariat, dont le Conseil, et leurs contributions respectives à la gouvernance et à la mise en œuvre du programme de l'UICN (voir la Section 5).

4.2 Renforcer et intégrer les six rôles catalytiques de l'UICN

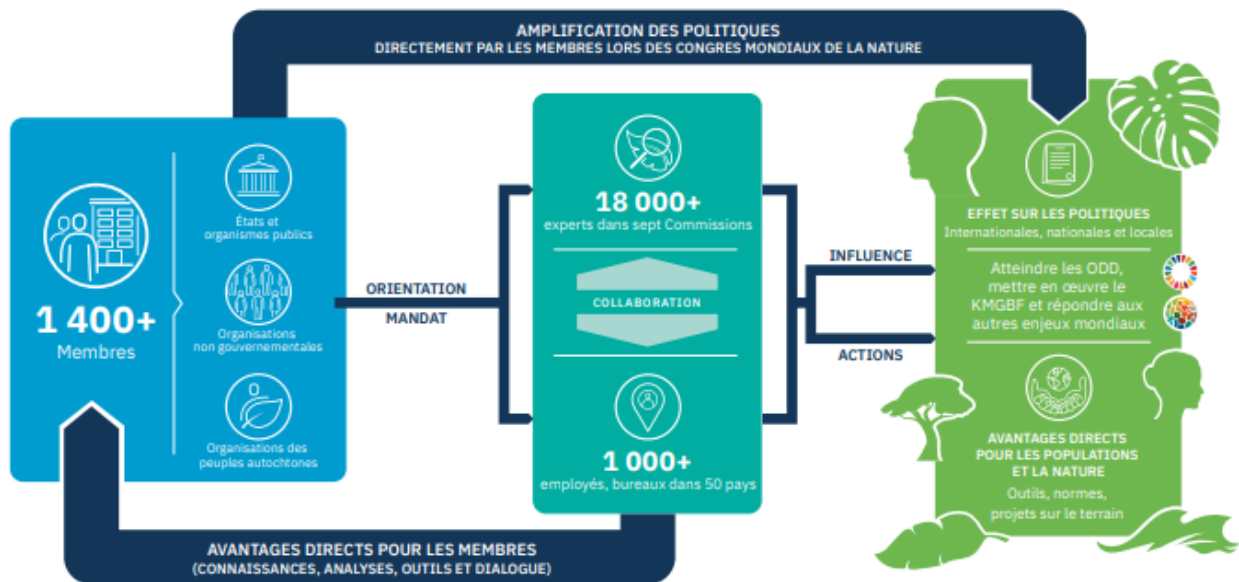
Nous prévoyons d'élargir et de développer chacun de nos domaines d'action au cours des 20 prochaines années. Cette croissance sera réfléchie et coordonnée de façon à maximiser l'impact de l'UICN et d'assurer sa durabilité financière (voir la Figure 3).

Ces rôles ne peuvent pas être accomplis isolément – nous aspirons à devenir plus que la somme de nos composantes –, prêtant une oreille attentive à toutes les voix qui s'expriment et partageant nos connaissances. **La clé de ce changement consistera à harmoniser, mobiliser et renforcer les Membres et les Commissions, tout en écoutant davantage les organisations de base sur le terrain.**

Nous allons nous mobiliser autour de six rôles catalytiques clés pour apporter des solutions ambitieuses.

Figure 3. Renforcer le pouvoir de nos connaissances

Source: Auteurs



Rassembler et créer des réseaux

Réunir un large éventail d'acteurs pour organiser des dialogues, des discussions et des débats en vue de mettre en place les changements transformateurs nécessaires pour la nature

L'UICN continuera de jouer **un rôle clé d'organisateur multilatéral et multi-acteurs**, rassemblant nos Membres, nos Commissions et divers publics, comme des acteurs du secteur privé, des bailleurs de fonds et des jeunes. Son rôle est immensément important dans un monde de plus en plus polarisé.

Pour développer nos réseaux, il sera indispensable d'explorer les mécanismes innovants et axés sur les technologies afin d'en renforcer l'aspect inclusif et d'augmenter la participation des groupes sous-représentés.

Connaissances, science et données

Guider la conservation grâce à une science, des données et des preuves fiables

L'UICN rassemblera les connaissances et les données générées par les Membres, les Commissions et le Secrétariat en vue de les utiliser pour développer des ensembles de données et standards en faveur de la nature. Les connaissances, la science et les données incluent aussi

la gestion de produits scientifiques et l'intégration des savoirs traditionnels des peuples autochtones et des communautés locales.

L'UICN restera **LA voix de confiance en faveur de la nature** et continuera de développer des preuves scientifiques et des informations, ainsi que d'en assurer la fiabilité et la validité, ce qui est particulièrement important à l'ère des réseaux sociaux et de l'intelligence artificielle (IA). La qualité et la science resteront au cœur de nos actions, considérées comme des références en ce qui concerne la production de données et de connaissances.

Les Commissions ont un rôle primordial à jouer pour produire des connaissances et des données. Les canaux de partage d'informations avec l'ensemble des Membres et des Commissions seront améliorés. L'UICN renforcera son rôle en tant que **plateforme de partage des connaissances** au niveau mondial, régional et national, par le biais des partenariats et des coalitions qu'elle dirige.

Notre développement dans ce domaine tiendra compte des considérations suivantes :

- Développer des produits de connaissances nouveaux et ciblés pour les Membres – l'accès aux supports de connaissances de l'UICN faisant partie des principaux avantages pour les Membres; reconnaître que le secteur financier et le secteur privé sont de plus en plus intéressés par une contribution aux objectifs de biodiversité, ce qui nécessite d'instaurer des paramètres de mesure et des méthodologies fiables pour calculer les impacts sur la nature;
- Comprendre que les supports de connaissances cibleront spécifiquement les utilisateurs finaux et répondront à leurs besoins afin de maximiser les impacts;
- Développer des partenariats d'éducation et de renforcement de la sensibilisation;
- Développer et apprendre à utiliser les nouvelles technologies, en particulier l'IA, pour concevoir des outils et des supports de connaissances, tout en veillant à garantir un accès équitable pour tous les utilisateurs ainsi qu'une rigueur éthique dans leur application; et
- Explorer l'idée d'une utilisation accrue de la science grand public;

L'UICN s'efforcera de mieux communiquer ses connaissances au travers d'études de cas percutantes, l'idée étant d'inciter à agir.

Les données scientifiques, informations et preuves de l'UICN devront être collectées en fonction des espèces, des sites et des écosystèmes afin de disposer d'une vue d'ensemble de la nature sur laquelle nous pourrions fonder nos actions. **D'ici à 20 ans, notre objectif est de devenir la bibliothèque de référence pour toutes les données et normes dans le domaine.**

Politique et plaidoyer

La capacité à insuffler des changements en faveur de la nature, du niveau local au niveau mondial

Les Membres accordent une grande valeur au travail de l'UICN en matière de politiques environnementales.¹⁷ Le Secrétariat cherchera à accroître l'engagement des Membres dans les politiques mondiales, régionales et nationales, avec une influence accrue dans les domaines de transformation afin de veiller à ce que la biodiversité soit efficacement gérée et conservée.

¹⁷ Comme le montrent les résultats de l'enquête réalisée auprès des Membres de l'UICN en 2023 (voir la Figure 4)

L'engagement de l'Union en matière de plaidoyer et de politique a permis d'influer efficacement sur les cadres et objectifs mondiaux d'importance ainsi que de promouvoir le multilatéralisme, y compris avec les ODD, l'Accord de Paris, le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et plusieurs autres accords multilatéraux sur l'environnement (AME). **L'UICN renforcera ses travaux au niveau mondial, régional et local à l'aide de ses Membres, mais aussi de ses Comités régionaux et nationaux ainsi que de ses Commissions.** L'UICN va notamment tirer parti de sa position et de ses connaissances techniques et scientifiques pour plaider en faveur du renforcement des politiques existantes ainsi que de l'adaptabilité et de la résilience des écosystèmes, luttant pour ces territoires locaux qui vont bientôt atteindre des « points de basculement » ou les ont déjà dépassés, et où la dégradation écosystémique s'accélère.

Cadres juridiques et réglementaires

Interconnectés, les cadres réglementaires mondiaux, régionaux et nationaux régulent l'accès à la nature et son utilisation. Ces réglementations peuvent s'aligner sur des problématiques économiques, commerciales et sociales, mais elles peuvent aussi parfois entraîner des conséquences négatives involontaires. Beaucoup de ces cadres ne permettent pas de traiter correctement les principales problématiques environnementales et sociales, ou ne sont pas entièrement respectés à l'échelle nationale et locale, ce qui freine la réalisation des objectifs de conservation.

L'UICN cherchera à bâtir des liens plus solides et influents tout en renforçant le respect, la surveillance et la responsabilité vis-à-vis des cadres juridiques, des organes et des accords internationaux, ainsi qu'en appuyant leur mise en œuvre à tous les niveaux. L'Union travaillera spécifiquement avec tous ses Membres pour veiller au respect du principe de responsabilité en ce qui concerne l'utilisation des actifs naturels. Ce point est crucial pour protéger et conserver la nature tout en veillant au caractère équitable de l'accès et des bénéfices issus des ressources naturelles, notamment pour les communautés locales et les peuples autochtones.

Renforcement des capacités

Donner aux autres les moyens d'agir et de changer (approfondir l'apprentissage et le rendre plus pertinent pour les Membres)

L'Union continuera de **se concentrer sur le renforcement des capacités de ses Membres et autres partenaires**, en lien direct et indirect avec l'utilisation, la restauration et la protection de la nature, l'accent étant mis sur les organisations locales. Il a été montré que les Membres de l'UICN¹⁸ souhaitent à la fois en bénéficier et y contribuer.

La base des compétences et capacités de l'UICN évoluera pour répondre continuellement aux différents besoins qui surviendront au cours des prochaines décennies. Pour satisfaire les changements souhaités, de nouveaux partenariats seront noués avec, par exemple, le secteur privé, le secteur de l'enseignement et les institutions universitaires. La technologie et de nouveaux outils seront utilisés pour améliorer les apprentissages et partager les expériences entre Membres, Commissions et partenaires.

¹⁸ Résultats de l'enquête réalisée auprès des Membres de l'UICN en 2023 (voir la Figure 4)

Mobiliser des ressources de toutes origines pour des actions de conservation sur le terrain

Créer des alliances avec et à travers les Membres et partenaires pour soutenir une action de conservation innovante et ciblée.

Depuis sa création, l'Union a démontré qu'elle agit avec force en faveur de la conservation, ayant réussi à mobiliser toujours plus de ressources pour accomplir sa mission avec ses Membres et partenaires. L'UICN s'inspirera de ces succès et continuera d'appliquer et d'identifier les opportunités pour amplifier son action, notamment dans les huit domaines de transformation, ainsi qu'en testant et en promouvant des actions conjointes à travers toute l'Union. Avec l'aide des Commissions et du Secrétariat, l'Union permettra, soutiendra, mobilisera et nouera des partenariats avec ses Membres pour la conception, la mise en œuvre et l'exécution de projets.

À l'avenir, l'UICN s'efforcera de tirer davantage d'enseignements de la science, des preuves, des connaissances et des données, et « impacts générés par ses Membres, pour alimenter un cercle vertueux axé sur les cinq domaines de conservation et les huit domaines de transformation. Il faudra renforcer la **capacité de l'Union à mesurer et à apporter la preuve des impacts de ses actions**, y compris celle de ses Membres, de ses Commissions et du Secrétariat, en tenant compte de chaque élément de nos travaux.

S'agissant des ressources de toutes origines provenant du financement direct et du financement de la conservation sur le terrain, voir la Section 5. La stratégie financière est détaillée en Annexe 3. Nous nous concentrerons sur le développement de partenariats à fort impact pour permettre un changement urgent.

Promotion de l'éducation et la sensibilisation

Développer les moyens qui permettent aux personnes d'en apprendre davantage sur la nature et son rapport symbiotique avec l'humanité

Promouvoir l'éducation

Le processus par lequel les individus, les organisations et les communautés font leur apprentissage est à la base de la sensibilisation à l'interdépendance étroite entre l'être humain et la nature, tout en les encourageant à agir en autonomie. Il se développe au travers de l'éducation formelle, les systèmes académiques, la recherche, les écoles et des universités, mais aussi par d'autres biais, dont la formation et le partage des savoirs traditionnels et ancestraux, essentiels à la conservation de la nature au fil des générations. L'éducation est un point de départ pour façonner la prochaine génération de leaders et d'acteurs de la conservation.

L'UICN travaillera avec ses partenaires pour améliorer les systèmes éducatifs et les approches en faveur de la nature, ainsi que pour soutenir le rôle des jeunes en tant que leaders de la conservation. L'éducation fondée sur la nature fera partie des outils majeurs pour ancrer la vision de l'UICN dans les communautés de demain.

1439 Il faudra redoubler d'efforts pour bâtir et renforcer les liens entre l'Union et les systèmes
1440 d'enseignement supérieur en créant une dynamique pour que ces derniers adoptent et intègrent
1441 de nouvelles connaissances produites à l'échelle mondiale.

1442 **Renforcement de la sensibilisation**

1443
1444 La sensibilisation est directement liée à notre agenda éducatif, et les deux se renforcent
1445 mutuellement.

1446
1447 Le renforcement de la sensibilisation au travers d'une meilleure communication (voir la
1448 Section 5.6) sera indispensable pour influencer et modifier les comportements du public en
1449 faveur d'une utilisation durable de la nature. L'UICN sera une source fiable d'informations pour
1450 contrer les messages erronés et la désinformation concernant la nature et de l'environnement.
1451 Nous travaillerons sans relâche pour atteindre cet objectif.

1452
1453 Avec l'aide du Secrétariat, les Membres de l'UICN seront encouragés et outillés pour faire
1454 entendre leurs voix pour mieux protéger la nature de, manière plus profonde et mieux façon
1455 coordonnée.

1456

5 Unis pour la nature

5.1 Vers « Une seule Union »

Pour mettre en œuvre le programme commun de la Vision stratégique à 20 ans, il faudra renforcer l'efficacité et la pertinence des collaborations entre et au sein de toutes les composantes de l'Union. Pour ce faire, l'Union **améliorera les mécanismes d'opération, de communication et de gestion** s'appuyant sur un leadership fort dans les principaux organes de gouvernance de l'UICN.

Nous préciserons les rôles de chaque composante de l'Union ainsi que la façon dont elles prennent part à la mise en œuvre de la Vision et créent des changements qui s'élèvent au-dessus de la somme de nos composantes, en reconnaissant les rôles des:

- Membres pour leur action de conservation et la mise en œuvre du programme;
- Commissions pour la science, l'expertise, la production de connaissances, ainsi que la mise en œuvre du programme;
- Comités nationaux et régionaux pour leur vision régionale et nationale ainsi que la coordination; et du
- Secrétariat pour la mise en œuvre et la coordination du programme.

Avec une direction plus claire, les composantes de l'UICN sont en mesure d'agir à titre individuel et collectif afin d'inverser la perte de biodiversité.

L'UICN s'efforcera en particulier de:

- **Poursuivre ses objectifs au travers des différents Programmes quadriennaux intégrés qui définiront les principaux buts et objectifs.** Le travail de l'UICN, tel qu'approuvé par ses Membres, cherchera à obtenir des résultats à l'échelle nationale, régionale et mondiale, et cherchera de nouveaux partenariats, si nécessaire, avec par exemple le secteur privé et l'éducation, avec comme ligne directrice la Vision stratégique de l'Union.
- **Améliorer la façon dont les résultats, leur attribution et les impacts de nos travaux sont mesurés et coordonnés.**
- S'efforcer d'être davantage **guidée par des initiatives locales**, en tirant parti des connaissances et expertises approfondies des communautés et initiatives de conservation locales sur le terrain.
- **Favoriser l'émergence de la prochaine génération d'acteurs du changement**, en se concentrant particulièrement sur les jeunes, les peuples autochtones, les femmes et les filles, et en se servant des liens de l'Union avec les réseaux de formation par le biais de ses Membres et des membres de ses Commissions;
- **Utiliser à son avantage son statut d'observateur de l'ONU;** et
- **Se montrer sensible et réactive aux futurs changements** qui interviendront dans les systèmes complexes, adaptatifs et en rapide évolution.

Nous ferons la promotion de notre Union avec passion, façonner notre profil de marque et nos travaux pour que les principales parties prenantes sachent où trouver les données et solutions fondées sur des preuves qui répondront à leurs besoins. Cette Vision stratégique sera réexaminée tous les quatre ans dans le cadre de l'actualisation du Programme quadriennal.

5.2 Membres et composition de l'UICN

La diversité et le multipartisme de sa composition font de l'UICN une organisation dynamique. **Les Membres représentent la plus grande force de l'UICN, mais aussi un atout unique et une opportunité de taille pour produire un impact transformateur.** Ils sont véritablement le cœur de l'Union.

C'est pourquoi il est fondamental que la structure des Membres de l'UICN soit adaptée¹⁹ à ses objectifs et correctement positionnée, en mesure d'attirer et de mobiliser les Membres et de coordonner leurs actions en vue de réaliser la mission de l'Union. Il faut également que les Membres puissent clairement tirer parti de leur engagement au sein de l'Union. L'UICN continuera de renforcer la richesse, la diversité, l'inclusivité et le caractère mondial de sa composition.

Alors que la composition des Membres de l'UICN augmente et évolue, nous adopterons une approche intentionnelle dans la façon dont les Membres sont engagés, tirant parti de leurs différentes compétences et opinions, de même que nous allons élargir et approfondir la composition de notre Union, notamment celle des États membres, des gouvernements infranationaux et des organisations de peuples autochtones, afin d'influencer plus directement les politiques et actions. Puisque le nombre de nos Membres à l'échelle infranationale devrait augmenter, davantage de villes et d'états/provinces seront inclus au niveau mondial par le biais d'une représentation infranationale.

Pour concrétiser sa vision, l'UICN **cherchera à aligner, mobiliser et renforcer ses Membres**, le Secrétariat jouant un rôle de catalyseur, les Commissions gérant plus dynamiquement la coordination avec les Membres, et les technologies permettant des collaborations et une facilitation des débats et processus décisionnels au sein de l'Union.

L'enquête de 2023 réalisée auprès des Membres montre que ces derniers accordent une grande importance à chaque élément des travaux de l'UICN (voir la Figure 4). Examinant la diversité de nos capacités, nous allons continuer de veiller à ce que les Membres puissent contribuer et tirer parti des connaissances, du renforcement des capacités, à la mise en œuvre sur le terrain des actions et aux conseils portant sur les questions politiques auxquelles ils s'intéressent.

¹⁹ Veuillez également consulter IUCN (2019) *External Review of aspects of IUCN's governance* (Examen externe 2019 des caractéristiques de la gouvernance de l'UICN), qui souligne la nécessité de tenir compte de la composition et de la contribution des Membres à l'Union, ainsi que de leur rôle entre chaque Congrès. <https://iucn.org/sites/default/files/2022-05/external-review-of-aspects-of-iucns-governance-2019.pdf>

Figure 4. Résumé de l'enquête de 2023 réalisée auprès des Membres

Source: Enquête de 2023 réalisée auprès des Membres de l'UICN

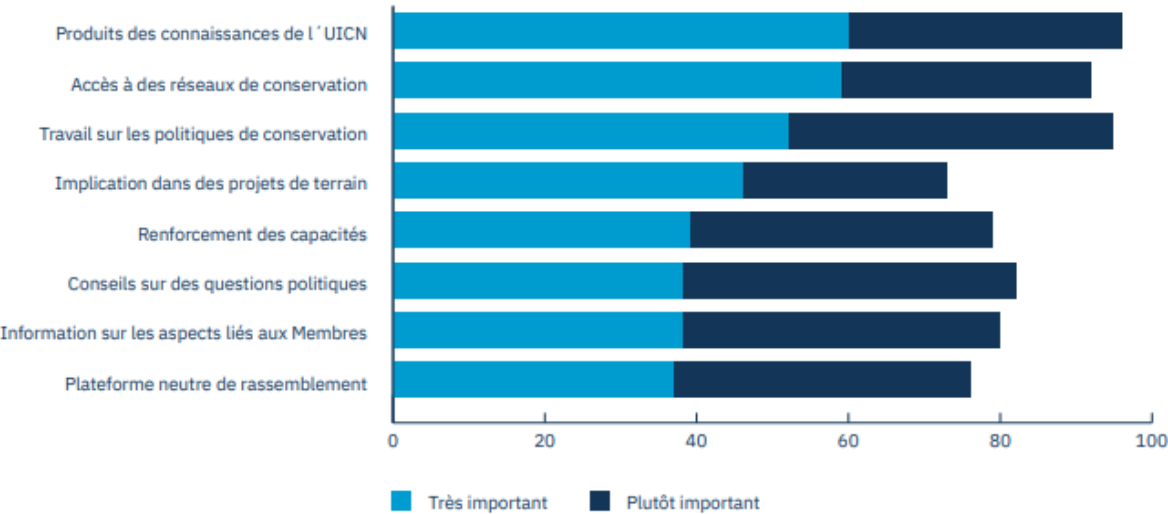


Figure 4. Résumé de l'enquête de 2023 réalisée auprès des Membres

Source : Enquête de 2023 réalisée auprès des Membres de l'UICN

5.3 Le rôle des Commissions de l'UICN

Les Commissions de l'UICN sont des fournisseurs essentiels de données, de connaissances, de standards, d'expertise et d'innovation, ce qui permet à l'Union d'influencer, de plaider et d'agir en faveur de la nature.

En 2024, l'UICN dispose de sept Commissions d'experts :

- 1) Commission de l'éducation et de la communication (CEC);
- 2) Commission sur la gestion des écosystèmes (CGE);
- 3) Commission des politiques environnementales, économiques et sociales (CPEES);
- 4) Commission pour la sauvegarde des espèces (CSE);
- 5) Commission mondiale du droit de l'environnement (CMDE);
- 6) Commission mondiale des aires protégées (CMAP); et
- 7) Commission sur la crise climatique (CCC), créée en 2022.

La croissance rapide et l'engagement des Commissions, ainsi que leur énergie et très dynamiques, sont une force fondamentale de l'Union. Elles ont notamment le potentiel de générer plus de connaissances et d'apprentissage pour nos actions. Les Commissions continueront d'occuper un rôle de chef de file dans la création de solutions innovantes, pilotant de nouveaux outils et politiques tout en renforçant l'expertise et les compétences de plaidoyer de l'Union.

Compte tenu de l'importance des sept Commissions dans la mise en œuvre de cette Vision, et qu'elles reposent sur l'engagement de bénévoles experts, nous allons: (i) aider les volontaires à renforcer leur expertise et veiller à l'harmonisation de leur déploiement; et (ii) mieux gérer les attentes liées aux travaux des volontaires.

Les commentaires transmis par les Membres et les Commissions au cours du processus d'élaboration de cette Vision ont permis de révéler que les Commissions joueront un rôle charnière pour assurer la cohérence du fonctionnement de l'Union au cours des deux prochaines décennies. **Nous allons agir plus rigoureusement pour aligner davantage nos travaux en rendant compte de même qu'en partageant les connaissances des Commissions et des Membres, ainsi que des Comités nationaux et régionaux**, afin qu'ils puissent travailler ensemble plus efficacement pour produire des données, des orientations, des ressources scientifiques et des expertises essentielles ainsi que pour mobiliser les individus et les institutions, connectant ainsi l'UICN à un public plus large. Nous allons aussi aligner les travaux des Commissions et du Secrétariat, de même que nous chercherons à augmenter les ressources dédiées aux travaux des Commissions.

Nous nous efforcerons de faire évoluer la composition, le leadership, les Membres et le modèle de volontariat des Commissions afin de refléter les besoins futurs de l'Union.

5.4 Comités nationaux et régionaux

Les Comités nationaux et régionaux sont des acteurs clés pour mobiliser les Membres de l'UICN et en renforcer l'impact. Ils jouent un rôle **déterminant pour relier les actions à l'échelle locale aux connaissances, politiques et impacts à l'échelle mondiale**, et sont au plus près des besoins et des points de vue des Membres au niveau national et régional de l'Union.

Les Comités régionaux et nationaux seront fortement mis à contribution pour accroître l'influence de l'Union dans les huit domaines clés de transformation. Ils joueront un rôle déterminant dans l'augmentation et la diversification des Membres de l'UICN. Ils influenceront sur les politiques et les réglementations, plaidant en faveur des prises de position de l'UICN et de la mise en œuvre de ses résolutions tout en assumant les autres rôles catalytiques. Les Comités nationaux et régionaux renforceront aussi leurs liens entre eux pour encourager la collaboration régionale et l'apprentissage entre pairs.

5.5 Secrétariat de l'UICN

Le Secrétariat de l'UICN agira comme une force dynamique et proactive pour catalyser, soutenir, coordonner et conduire la mise en œuvre de la Vision stratégique à 20 ans avec les Membres, les Commissions ainsi que les Comités nationaux et régionaux.

Le Secrétariat contribue aux travaux de l'UICN, car ses principales fonctions sont directement reliées aux rôles catalytiques décrits dans la Section 4, mais aussi par la responsabilité cruciale vis-à-vis de la mise en œuvre de la politique et du programme de l'UICN tels qu'approuvés par le Congrès mondial de la nature, en coordination avec les Membres et les Commissions.²⁰

Le Secrétariat appuiera la mise en œuvre des Résolutions approuvées par le Congrès mondial de la nature en coordination avec les Membres et les Commissions.

²⁰ UICN (2021) *Statuts, comprenant les Règles de procédure du Congrès mondial de la nature, et Règlement* (Pages 57-58).

Le Secrétariat agira comme un pôle de connaissances et un point central de coordination et de communication pour toute l'Union à travers le monde, intégrant dans son fonctionnement des approches fondées sur la justice, l'équité et les droits afin d'induire de véritables changements.

Le Secrétariat convoque et crée des espaces de dialogue, d'alignement, et de renforcement des partenariats dans le secteur de la conservation et au-delà, avec d'autres organisations et secteurs, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Union.

Le Secrétariat oriente la conservation à travers le leadership, les connaissances, les données et les meilleures pratiques, coordonnant l'élaboration des politiques et des normes. Il favorise aussi l'autonomie et le renforcement des capacités des Membres en particulier, mobilisant des ressources et investissements sur le terrain pour transposer à grande échelle les travaux de l'Union en renforçant la coordination et l'appui des Membres.

Le Secrétariat identifie les futures innovations et l'intelligence prospective.

Enfin, il communique sur les travaux de l'UICN tout en renforçant l'éducation et la sensibilisation à la nature.

Le Secrétariat aidera l'Union à gérer les risques, à saisir les opportunités ainsi qu'à évaluer et donner de la visibilité aux conclusions des travaux de l'UICN, y compris en **communiquant davantage sur les efforts menés par l'UICN et ses résultats**. Son efficacité reposera sur une solide durabilité financière, ce qui nécessitera de diversifier les sources de revenus.

Le travail de l'UICN s'inscrit dans des environnements opérationnels complexes; c'est pourquoi il faut définir les meilleurs leviers et approches à utiliser pour maximiser les impacts pour la nature tout en s'alignant sur les priorités financières et celles des bailleurs de fonds.

Le Secrétariat déterminera avec soin les outils de gestion, d'administration et de pilotage stratégique dont il aura besoin pour accomplir cette tâche, travaillant main dans la main avec nos organes de gouvernance pour garantir transparence et redevabilité.

5.6 Communication stratégique

Cette vision prévoit que l'UICN conçoive une stratégie de communication globale qui renforce la visibilité de son travail et de ses impacts, et de la relier à l'éducation et à la sensibilisation du public (voir la Section 4) afin de véritablement déplacer le curseur en faveur de la nature.

L'UICN est devenue une source fiable de connaissances scientifiques collectives, et investira dans la communication de ces connaissances par des moyens qui inciteront à agir. Le simple partage de ces connaissances ne suffit pas. En plus de nous intéresser davantage à **l'évaluation de nos impacts**, nous allons aussi nous concentrer sur la **communication de nos impacts**, non seulement auprès de la communauté scientifique et des réseaux existants de l'UICN, mais aussi auprès d'un public plus large. Il s'agira de trouver et de travailler avec des personnalités influentes et des Membres de l'Union déjà bien implantés dans différents domaines.

C'est un nouvel axe de travail pour l'UICN et nous sommes convaincus qu'il est tout aussi important que ses autres rôles.

Nous apprendrons comment utiliser les technologies pour concevoir et tirer parti de nos messages clés ainsi que pour mieux utiliser la marque de l’UICN.

Les communications internes et externes seront rédigées de façon à renforcer la sensibilisation du lecteur sur la nature et à nos actions, ainsi qu’à améliorer la diffusion des données et des connaissances. Notre image à l’échelle mondiale et nos travaux bénéficieront d’une meilleure visibilité, avec une augmentation des communications internes tissant des liens entre différentes thématiques et disciplines. Cela contribuera aussi à mieux cibler les publics et à affiner les messages en fonction des priorités des Membres de l’UICN, des bailleurs de fonds et des partenaires.

Nos communications doivent inspirer et mobiliser. Elles doivent être orientées vers l’action pour continuer à susciter un sentiment d’urgence pour le changement.

5.7 Gouvernance (dont les règles statutaires)

Pour concrétiser nos ambitions, **une bonne gouvernance restera fondamentale afin de veiller à ce que tout le monde puisse s’exprimer, bénéficier d’un espace de discussion et être entendu.** Cette question sera examinée sous les angles spécifiques suivants, tels que proposés par le Conseil de l’UICN, le principal organe chargé de superviser l’exécution du Programme de l’UICN:²¹

- Participation et processus décisionnels;
- Redevabilité et transparence;
- Réactivité et efficacité;
- Équité, justice et inclusion; et
- Respect du droit.

Huit principaux axes de travail que nous allons améliorer ont pu être identifiés au travers des éléments articulés ci-dessus. À l’avenir, l’UICN accordera plus d’importance aux huit axes de travail suivants:²²

- i) Améliorer et renforcer notre planification stratégique;
- ii) Renforcer le suivi, l’évaluation et la gestion adaptative;
- iii) Réexaminer notre modèle d’adhésions des Membres;
- iv) Garantir une situation financière saine et durable;
- v) Renforcer les Comités régionaux et nationaux;
- vi) Accroître l’efficacité et la réflexion stratégique du Conseil;
- vii) Renforcer la communication; et
- viii) Assurer la mise en œuvre de la Vision stratégique à 20 ans.

Un suivi rigoureux et régulier garantira que la gouvernance de l’UICN est adaptée à ses objectifs, et que les différentes parties prenantes sont en mesure de jouer efficacement leur rôle au sein de l’Union.

²¹ IUCN (1996 & 2022). *Statuts, comprenant les Règles de procédure du Congrès mondial de la nature, et Règlement*. <https://doi.org/10.2305/IUCN.CH.2021.SR.01.en>

²² Identifiés dans un examen externe récent sur les aspects de la gouvernance de l’UICN (2023)

5.8 Finances et financement

La durabilité financière est fondamentale pour l'avenir de l'UICN et elle fait aussi partie des objectifs centraux de notre Vision stratégique à 20 ans.²³ La stratégie financière est présentée à l'Annexe 3.

Le Secrétariat s'oriente de plus en plus vers une mise en œuvre collaborative de ses actions avec les Membres, les Commissions et les partenaires de l'Union. Cela permet de garantir que l'Union concevra et mettra en œuvre collectivement les projets, que les composantes les mieux placées de l'Union seront mobilisées pour mener à bien ces projets, et que des moyens d'agir sont donnés aux organisations locales.

Nous allons renforcer les mécanismes de responsabilité vis-à-vis de nos partenaires et de nos bailleurs de fonds tout en donnant plus de visibilité aux impacts du travail de l'UICN.

Notre Vision consiste à mobiliser les composantes les mieux placées au sein de l'Union dans une approche « toute l'Union ». Néanmoins, cela pourrait augmenter les risques liés au portefeuille de l'UICN. Par conséquent, l'UICN va consolider ses rôles en matière de supervision et de soutien afin d'équilibrer ces risques par des actions concrètes comme une procédure fiable de diligence raisonnable et un renforcement des capacités.

La mobilisation des ressources de l'UICN par l'intermédiaire de son Secrétariat en vue d'agir sur le terrain dépend également beaucoup des financements publics, étant donné que la plupart des ressources financières de l'Union (80 %)²⁴ proviennent de sources bilatérales et multilatérales. La majorité de ces fonds ne présente aucune flexibilité: ils doivent être utilisés dans le cadre des projets au titre desquels ils ont été versés conformément au Programme de l'UICN, et ne peuvent être affectés aux activités générales de l'Union. Étant donné que les coûts d'exécution ne sont souvent pas entièrement couverts par les projets, cela fait peser une charge supplémentaire sur les ressources non affectées et les réserves. **L'UICN a donc besoin de niveaux plus élevés de fonds flexibles (y compris des revenus non affectés) pour réduire les risques, bâtir des réserves, innover et soutenir durablement ses actions principales.** Ces financements non affectés et flexibles ne se suffisent pas à eux-mêmes et à mesure que nous allons évoluer dans ce domaine au cours des 20 prochaines années, les la levée de fonds devra croître en parallèle, pour atteindre nos objectifs, intégrant de nouvelles compétences pour y parvenir et générer des revenus supplémentaires.

Le Secrétariat a besoin de plus de fonds flexibles et non affectés pour soutenir les actions des Membres de l'UICN, les connaissances et perspectives nouvelles ainsi que les travaux des Commissions. Ces financements sont nécessaires pour incubier des idées novatrices et investir dans le dynamisme futur de l'Union.

Nous pourrions en partie y parvenir en augmentant la part des financements philanthropiques versés par des bailleurs de fonds individuels, des trusts et des fondations. L'UICN s'efforcera de mieux amortir ses coûts. Le Secrétariat investira et créera des possibilités pour générer des revenus, de même qu'il prendra part à la mission de l'UICN avec ses Membres, et par leur intermédiaire, dont l'objectif est un **financement axé sur notre Mission**. Cela pourra impliquer de recourir à d'autres **modalités de financement**, par exemple en valorisant notre expertise et

²³ Le Chapitre 1 du processus stratégique examine en détail les finances de l'UICN. L'examen externe des finances de l'UICN, publié en mai 2023, constitue aussi l'un des principaux documents de travail qui ont servi à élaborer cette vision.

²⁴ Ce chiffre se base sur les données du Secrétariat, et non sur celles de l'ensemble de l'Union.

nos connaissances de manière plus commerciale, notamment par l'incubation d'entreprises sociales basées sur la nature. Cette approche sera mise en œuvre avec prudence, en prenant en compte les conflits d'intérêts réels ou perçus.

L'Union protégera mieux les fonds existants, investissant dans la création d'une organisation plus efficiente et efficace et harmonisant tous ses systèmes pour plus d'efficacité et d'efficience ainsi que pour garantir un meilleur rapport coût-résultat.

Ces changements nécessaires s'articulent autour de « **cinq grandes** » **préoccupations financières** (voir la stratégie financière en Annexe 3):

- 1) Augmenter les revenus non affectés;
- 2) Augmenter les réserves;
- 3) Réduire les risques liés au portefeuille;
- 4) Améliorer la récupération des coûts; et
- 5) Maîtriser les coûts, accroître l'efficacité, et investir dans des programmes en faveur de notre mission et le développement futur. Pour y parvenir, nous allons améliorer notre gouvernance financière.

5.9 Gestion des connaissances

La Section 3 a défini les connaissances comme l'ensemble des sciences, des preuves et des données dont nous disposons et que nous utilisons dans le cadre de nos travaux, ainsi que la façon dont celles-ci sont **transmises par les organisations locales pour être déployées à l'échelle mondiale**. La gestion égalitaire et fiable des connaissances est fondamentale pour continuer de soutenir et de renforcer les produits des connaissances de l'UICN, en s'assurant de leur qualité, de leur pertinence et de leur utilisation effective.

Pour générer ces connaissances efficacement à mesure que l'UICN renforce et intensifie à grande échelle ses travaux dans de nouveaux domaines de transformation, nous allons investir dans des systèmes, des processus, des compétences et des partenariats rigoureux, essentiels pour réaliser la mission de l'Union.

5.10 Accès et intégration de la technologie

Les évolutions technologiques, y compris, mais sans s'y limiter, le passage à l'IA et aux grands modèles de données, sont à la fois vectrice d'opportunités et de risques importants pour la conservation.

L'accès à la plupart des technologies avancées est inégal entre, mais aussi au sein des économies développées et en développement, ce qui exige une vigilance constante et des investissements pour améliorer l'équité en matière d'accès pour atteindre les groupes qui n'y avaient auparavant pas accès.

La technologie offre de véritables possibilités de **renforcement de la collaboration** au sein de l'UICN en tant qu'Union, notamment en permettant d'accélérer la recherche ainsi que d'améliorer les collaborations et la communication. L'UICN évaluera, apprendra, validera, exploitera et préviendra contre les risques liés aux technologies afin de mieux réaliser ces

1806 transformations globales. **L'IA sera en particulier utilisée pour nous aider à gérer nos**
1807 **données et à en extraire des connaissances.**
1808

Annexe 1 : Contexte – Procédure suivie

En 2021, au titre de la [Décision 147 adoptée au Congrès de l'UICN qui s'est tenu à Marseille](#), (WCC 2020 Dec 147) les Membres de l'UICN ont demandé au Conseil de l'UICN d'élaborer une Vision stratégique à 20 ans pour l'Union. Le Conseil a créé un groupe de travail intersessions du Conseil (le Comité directeur de la Vision stratégique à 20 ans, appelé ci-après le « CD »), composé de représentants des Membres de l'UICN, pour diriger et travailler sur cette initiative stratégique avec le Directeur général.

La Décision adoptée au Congrès charge le Conseil de :

- « élaborer une Vision stratégique intégrée sur le long terme (20 ans) qui comprenne une Stratégie financière et un Plan stratégique, ainsi que d'autres plans de mise en œuvre, si nécessaire, lesquels respecteront le processus de planification quadriennal de l'Union; » et de
- « établir une feuille de route précise qui garantisse que l'Union œuvre de façon efficace et efficiente à la réalisation des objectifs énoncés dans son mandat, notamment en mobilisant activement ses Membres, tout en assurant la viabilité financière de l'Union; »

Le CD,²⁵ comme stipulé dans la décision du Congrès, est chargé de produire « une direction et des orientations globales, et d'approuver le projet définitif de la Vision stratégique à 20 ans pour soumission, discussion et adoption par le prochain Congrès en 2025 ».²⁶

Les membres du Comité directeur sont présentés en Annexe 7.

S'agissant de cette procédure, la mission stratégique de l'UICN s'appuie sur trois principaux axes :

- Une « approche à programme unique » efficace incitant à la collectivité des efforts, à l'harmonisation et à la coopération entre les Membres, les Commissions et le Secrétariat;
- Une approche multipartite en ce qui concerne les Membres, le milieu universitaire, les plateformes politiques multilatérales et les réseaux de jeunes (entre autres); et
- Le renforcement de la présence régionale de l'UICN tout en restant conscients des divers rôles existants de l'UICN.

La procédure de développement a respecté un cadre stratégique itératif comme montré en Figure 5, qui inclut (dans des documents distincts):

- **IUCN Today** (UICN aujourd'hui) (Chapitre I), une analyse qui s'appuie sur un examen externe de la gouvernance, des finances, de la pertinence et de la mise en œuvre du programme de l'UICN;
- **Situational Analysis and Trends** (Analyse de la situation et Tendances) (Chapitre II), un document d'évaluation globale des tendances externes ayant un impact sur notre travail;
- Résultats de l'enquête de satisfaction réalisée en 2023 auprès de nos Membres et examen du modèle de structure de nos Membres (voir la section 4 pour en savoir plus);
- Délibérations du CD et du Conseil, dont un atelier organisé en novembre 2023 à Fontainebleau (France), et discussions similaires que les leaders mondiaux de l'UICN ont eues peu après.

²⁵ Dirigé par le Président de l'UICN et composé de 10 Membres du Bureau du Conseil de l'UICN dont 9 d'entre eux ayant été proposés par les Membres de l'UICN ainsi que le Directeur général (en qualité de responsable de projet).

²⁶ Termes de référence du Groupe de travail intersessions du Conseil pour l'élaboration d'une nouvelle Vision stratégique à 20 ans. Approuvés par le Conseil de l'UICN le 18 août 2022.

La représentation stratégique que nous avons utilisée pour élaborer ce document se trouve en Figure 5.

Figure 5. Cadre stratégique utilisé par l'Union dans cette procédure

Source: Mark Salway

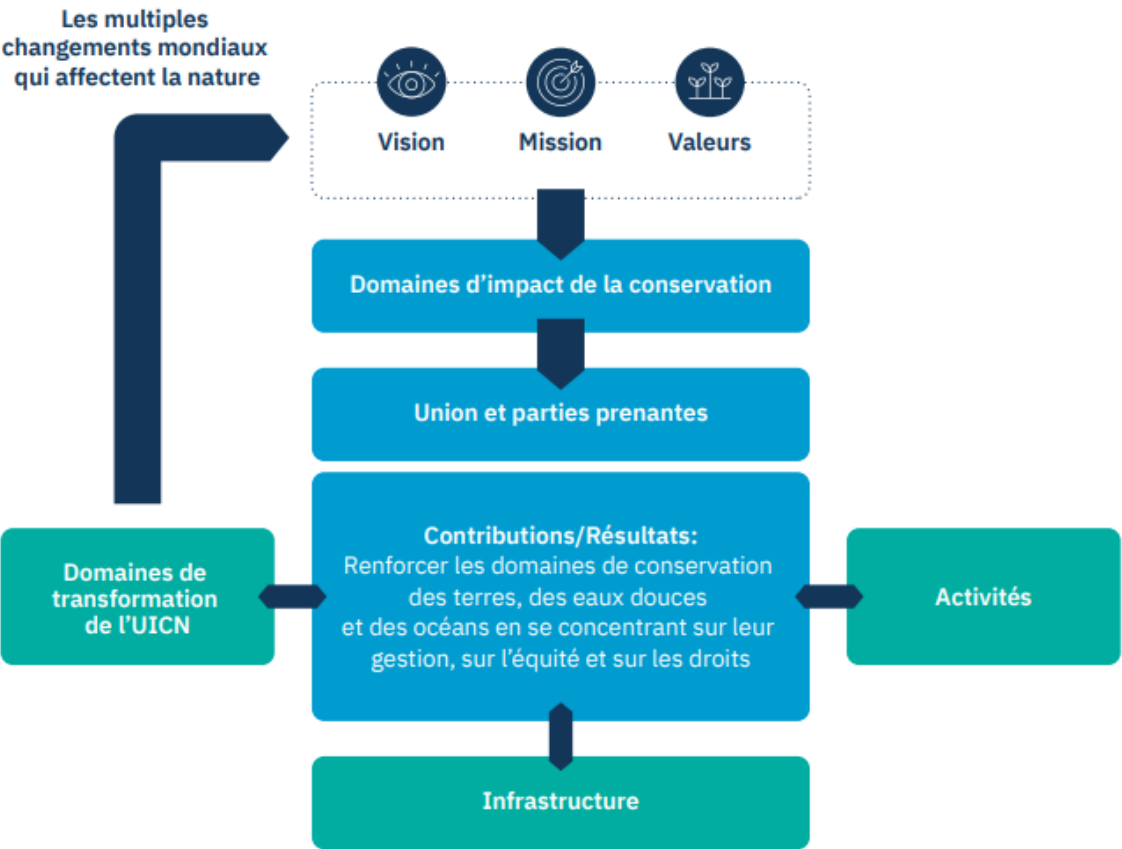


Figure 5. Cadre stratégique utilisé par l'Union dans cette procédure

Source : Auteurs

Annexe 2: Contexte – Principales tendances mondiales affectant la nature et l’UICN

L’analyse des tendances mondiales qui affectent l’UICN est présentée au chapitre II de la procédure stratégique, disponible dans un document distinct. Étant donné que nous ne sommes pas en mesure de réagir à chaque tendance, **cette annexe identifie les principaux enjeux mondiaux que l’UICN et ses partenaires aborderont au cours des 20 prochaines années.**

L’analyse a conclu que les facteurs sociaux, politiques, économiques et technologiques ainsi que ceux liés à la science de l’environnement, **ne sont toujours pas suffisamment alignés sur la promotion d’une conservation de la nature.** Cette importante problématique sous-jacente est depuis longtemps connue de l’UICN et de ses partenaires, mais elle est désormais davantage reconnue par la société dans son ensemble. L’ampleur actuelle des crises planétaires, couplée à cette reconnaissance accrue par la société, signifie que l’UICN peut et doit véritablement faire la différence pour surmonter les défis rencontrés.

Parmi les 10 principaux risques mondiaux identifiés par le World Economic Forum (Forum économique mondial) au cours des 10 prochaines années, les **premiers d’entre eux sont liés au changement climatique et à la perte de biodiversité.**²⁷ Les problématiques du changement climatique (ODD13), de la gestion de l’eau (ODD6), de la gestion des écosystèmes marins (ODD14), de la santé (ODD3) et de la conservation des espèces (ODD15)²⁸, mais aussi les autres ODD, figurent en tête des préoccupations de l’humanité.

La perte de la nature, à savoir notre biodiversité mondiale, a toujours été et restera la préoccupation première de l’UICN. Les millions d’espèces sur terre, dans les eaux douces et les océans, constituent ce que l’on appelle le réseau de la vie. Elles sont la principale source de revenus de plusieurs centaines de millions de personnes et représentent une part essentielle de l’histoire, de la culture et des traditions de toutes les civilisations sur Terre. En moyenne, dans les groupes d’espèces évalués de façon exhaustive, la Liste rouge de l’UICN des espèces menacées™ révèle qu’un quart des espèces sont menacées à moyen terme par un risque élevé d’extinction à l’état sauvage. De nouvelles évaluations soulignent également le risque d’une perte de diversité génétique ainsi que le risque d’un effondrement des écosystèmes.

Cette perte est principalement causée par l’agriculture (culture et bétail), mais aussi par d’autres facteurs comme le prélèvement non durable d’espèces sauvages, les espèces exotiques envahissantes, l’urbanisation et le changement climatique.

La croissance de la population, la consommation et les déchets ont été identifiés comme faisant partie des principaux facteurs exerçant des pressions sur la nature. L’UICN a grandement contribué à la protection des écosystèmes et des espèces, mais notre objectif est de compléter cette approche par une lutte plus exhaustive contre les facteurs de perte issus de l’agriculture et d’autres activités économiques de même que contre les impacts et intérêts économiques connexes. Il s’agit entre autres de se pencher sur les déchets et la pollution qui ne cessent de croître. L’importance de l’économie circulaire ne peut pas être sous-estimée.

²⁷ World Economic Forum (WEF) (2023). *The Global Risk Report*. 18e Édition. Cologne/Genève, Suisse : WEF. [WEF Global Risks Report 2023.pdf](https://www.weforum.org/publications/global-risk-report-2023/)

²⁸ Pour en savoir plus, veuillez voir : IPBES (2023). Plateforme intergouvernementale, scientifique et politique, sur la biodiversité et les services écosystémiques. *Thematic Assessment Report on Invasive Alien Species and their Control of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*. Roy, H. E., Pauchard, A., Stoett, P., & Renard Truong, T. (eds.). Bonn, Allemagne : Secrétariat de l’IPBES. <https://doi.org/10.5281/zenodo.7430682>

1911
 1912 La population mondiale et sa consommation continueront d'augmenter à minima jusqu'en 2100,
 1913 avec un pic prévu en Asie et, à moindre échelle, en Afrique, sauf si un événement
 1914 catastrophique vient bouleverser la structure des transitions démographiques. Par conséquent,
 1915 nous estimons que la future demande en ressources naturelles sera beaucoup plus importante à
 1916 moins que des actions concrètes soient prises pour changer la façon dont ces ressources sont
 1917 produites, commercialisées et consommées.

1918
 1919 La combinaison des pratiques non durables d'utilisation des terres, du changement climatique,
 1920 de la pollution et de la surexploitation des ressources naturelles n'est que la partie émergée de
 1921 l'iceberg qui affecte la vie sur Terre. Au cours des prochaines décennies, la fréquence des
 1922 **catastrophes naturelles augmentera** et nous verrons probablement apparaître davantage de
 1923 pandémies et de déplacements de populations en raison de la dégradation de l'environnement
 1924 et des multiples processus de changement complexes affectant la planète (y compris le
 1925 changement climatique), qui généreront en retour des conflits. En parallèle, la dynamique du
 1926 pouvoir à l'échelle mondiale continuera de basculer vers un monde multipolaire. Les marchés
 1927 émergents continueront de dominer le classement des 10 premières économies mondiales et le
 1928 pouvoir économique est susceptible de passer des mains du G7 (économies avancées) à celles
 1929 de l'E7 (marchés émergents).

1930
 1931 Sur le plan de la productivité, en se basant sur sa trajectoire actuelle, l'**agriculture intensive** est
 1932 susceptible de prévaloir, ce qui entraînera des dégradations massives de l'environnement, sur
 1933 terre comme dans les eaux et les océans. L'une des principales questions qui n'ont pas encore
 1934 trouvé réponse à ce jour consiste à savoir si, en vue du développement durable, il est préférable
 1935 d'adopter une stratégie d'intensification de la production et du *land sparing* (« économies de
 1936 terres »), ou si au contraire une stratégie de production extensive cherchant à ce que la nature
 1937 puisse encore avoir sa place au sein des systèmes agricoles représente la meilleure voie à
 1938 suivre.

1939
 1940 L'**eau** est étroitement liée à l'industrie, l'agriculture, l'énergie et la santé. Sa conservation et son
 1941 utilisation rationnelle feront partie des principaux facteurs de préservation de la vie sur Terre. De
 1942 la même manière, le manque d'eau et son utilisation sont liés à une hausse de l'ampleur et de la
 1943 menace de la sécheresse qui touche plusieurs millions de personnes dans le monde, comme en
 1944 Inde et au niveau de la Corne de l'Afrique. Les défis liés à la conservation et la disponibilité de
 1945 l'eau, en particulier pour les communautés désavantagées, sont immenses.

1946
 1947 Près de 72 %²⁹ de tous les prélèvements d'eau servent à l'agriculture, 16 % d'entre eux sont
 1948 utilisés par les municipalités pour alimenter les foyers en eau et fournir des services, et 12 %
 1949 servent aux industries. Au total, 2,3 milliards de personnes vivent dans des pays en situation de
 1950 stress hydrique, 733 millions d'entre elles vivant dans des pays en situation de stress hydrique
 1951 élevé, voire grave. À l'heure actuelle, 80 % des prélèvements d'eau à travers le monde sont
 1952 rejetés dans les rivières, les cours d'eau et les océans sans avoir été traités, ce qui nuit aux
 1953 **écosystèmes aquatiques et aux sources d'eau pour les populations**. L'humanité prélève
 1954 chaque année environ 4 000 km³ d'eau, soit le triple de ce qui était prélevé il y a 50 ans.

1955
 1956 **Villes durables.** La population des villes devrait passer à 6 milliards d'individus d'ici 2045, les
 1957 zones urbaines produisant déjà 80 % du PIB mondial et consommant 75 % des ressources

²⁹ Nations Unies (2023). *Blueprint for Acceleration: Sustainable Development Goal 6 Synthesis Report on Water and Sanitation* 2023 (résumé exécutif en français : [Plan directeur pour l'accélération : Rapport de synthèse sur l'objectif de développement durable no 6 relatif à l'eau et à l'assainissement](https://www.unwater.org/sites/default/files/2023-08/UN-Water_SDG6_SynthesisReport_2023.pdf)) (2023). New York, NY, États-Unis : Publications des Nations Unies. https://www.unwater.org/sites/default/files/2023-08/UN-Water_SDG6_SynthesisReport_2023.pdf

matérielles de la planète. Nous allons collaborer étroitement avec les villes pour veiller à ce qu'elles réduisent leur impact sur la biodiversité et intègrent plus de nature afin d'améliorer le bien-être de leurs habitants.

En ce qui concerne l'**énergie**, les enjeux concernent les investissements dans des énergies renouvelables et les éventuels grands bouleversements liés à l'hydrogène vert et à l'électricité nucléaire. L'Accord de la CCNUCC adopté à l'occasion de la COP28 est également un bon point de départ pour abandonner progressivement les combustibles fossiles.

La **science et la technologie** feront partie des principaux domaines sur lesquels se pencher. La communauté des acteurs de la conservation doit rester à l'affût des avancées concernant la biotechnologie, y compris sans s'y limiter, dans les domaines de l'intelligence artificielle, des grands modèles de données, de la chimie et des géosciences. Ces outils peuvent en effet constituer de puissants alliés dans la lutte contre la perte de biodiversité et les processus de changement à l'échelle mondiale qui affectent la nature.

Or, l'importante disparité des investissements liés à l'innovation dans les pays en développement nous incite à changer la façon dont la science et les technologies sont perçues et utilisées par la société: il faut en effet veiller à ce que les bénéfices actuels et futurs des innovations ne profitent pas qu'à une élite privilégiée. Parmi les nouvelles méthodes de travail en lien avec les développements technologiques figure l'IA en tant qu'outil de recherche et d'aide à la prise de décision ainsi que la création d'une science citoyenne en tant qu'approche transformatrice.

À l'heure actuelle, **les systèmes financiers mondiaux** ne sont pas adaptés, **les financements dédiés à la conservation** ne suffisant pas à stopper et inverser la perte de biodiversité. De même, l'augmentation exponentielle des besoins liés à la conservation et à la biodiversité ne devra pas uniquement être prise en charge par des ressources publiques et des aides internationales. Au cours des 20 prochaines années, **il faudra absolument mettre en place de nouveaux outils financiers ainsi que des méthodes innovantes pour mobiliser des ressources**. Il s'agira entre autres de développer de nouveaux instruments financiers, d'utiliser le financement vert, de déployer d'autres outils d'investissement grand public pour encourager les financements en faveur de la nature, ainsi que de **créer des entreprises dites « positives pour la nature »**.

Les **conflits sociaux et sociétaux** dans les États, mais aussi entre eux, perdureront et seront susceptibles de s'aggraver, souvent exacerbés par des crises environnementales qu'ils alimenteront en retour.³⁰ L'**aide humanitaire, les réfugiés, la liberté d'expression et le développement** sont également susceptibles de contribuer aux difficultés persistantes relatives à la mise en œuvre du développement durable. L'UICN veillera à pouvoir prendre part à ces conversations pour défendre la nature.

Les inégalités, les guerres et la géopolitique nous ont montré comment les principales tendances mondiales sont interconnectées. Nous allons donc développer une **approche beaucoup plus intégrée** pour lutter contre ces crises planétaires.

Notre réflexion s'appuiera davantage sur une approche pilotée par le système, en particulier dans un monde post-pandémie. Nous allons formuler une ambition à long terme

³⁰ IUCN (2021). *Conflit et conservation*. La Nature dans un Monde Globalisé, Volume no 1. Gland, Suisse : UICN.
<https://doi.org/10.2305/IUCN.CH.2021.NGW.1.fr> (Disponible en [anglais](#) et [espagnol](#).)

2006 pour l'UICN, **alignée sur les ODD**, l'Accord de Paris sur le changement climatique, le Cadre
 2007 mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, la Convention-cadre des Nations Unies sur les
 2008 changements climatiques (CCNUCC), la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la
 2009 désertification (CNULD), etc., de même que nous allons nous approprier les futurs objectifs
 2010 mondiaux à mesure qu'ils seront définis.

2011

2012 De ce contexte complexe, il en ressort déjà une forme **d'élan envers la biodiversité**. L'utilisation
 2013 du terme « biodiversité » dans les discours publics, le secteur privé, les rapports mondiaux
 2014 reconnus et les médias continue d'augmenter. L'UICN et ses partenaires (en tant que communauté
 2015 au sens large) parviennent peu à peu, voire réussissent, à faire monter la biodiversité dans le
 2016 classement des priorités du Programme mondial. Nous devons continuer à appliquer un discours
 2017 clair et distinct sur la biodiversité en expliquant comment lutter contre sa perte.

2018

En résumé, les principales tendances mondiales auxquelles l'UICN doit en toute urgence réagir sont les suivantes :

- **Croissance démographique, production, consommation et déchets.** Il faut notamment modifier le modèle économique actuel et placer la nature au cœur des systèmes économiques et financiers mondiaux.
- La **Sécurité alimentaire et les systèmes agricoles durables** sont interconnectés avec les domaines de l'eau, de la pauvreté, des ressources génétiques, du changement climatique, de l'approche « Une seule santé » et de la justice.
- Il est tout aussi important de lutter contre les *inégalités* associées à l'utilisation des ressources naturelles. Pour cela, l'UICN doit garantir **la défense et la protection de la nature**, tout en protégeant les droits des peuples autochtones et des communautés locales ainsi qu'en garantissant la justice environnementale.
- Les **villes durables** sont une préoccupation dans le cadre de la croissance démographique et de la hausse de la consommation. Elles rejoignent les thèmes de la santé, de la réduction des émissions de gaz à effet de serre ainsi que ceux de la réduction des risques de catastrophes et des pénuries d'eau.
- La **transition énergétique**, qui rejoint les thèmes de l'exploitation minière, de la pollution et de l'approvisionnement en ressources, vise à utiliser l'énergie de l'eau et du soleil de même qu'à utiliser efficacement les ressources limitées.
- La **sécurité hydrique et la gestion de l'eau** à mesure que l'humanité approche du point de basculement en ce qui concerne la qualité et l'accès équitable à cette ressource vitale.
- La **science, les technologies et le financement de l'action climatique** constitueront de puissants outils à utiliser pour contrer ces menaces mondiales.

Cette liste ne recoupe pas exactement nos huit priorités de transformation, mais elle en crée la base.

Annexe 3 : Stratégie financière

A3.1 Introduction

La Vision exhorte l'UICN à réagir **de toute urgence** pour lutter contre la crise de la biodiversité et lutter contre les causes sous-jacentes de sa perte. Si nous voulons concrétiser cette ambition, nous allons devoir appliquer ce même impératif pour modifier notre stratégie financière.

Notre modèle financier va évoluer et innover de façon à accompagner l'UICN dans ce périple au cours des 20 prochaines années. Nous allons changer, usant de l'ensemble des ressources et outils financiers à notre disposition, modernisant notre approche relative aux levées de fonds, collaborant avec le secteur privé, alignant nos changements en matière de financement sur l'ambition et les plans contenus dans les ODD, le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et les futurs cadres axés sur la conservation à mesure qu'ils sont adoptés, tout en gagnant en efficacité comme organisation.

Pour effectuer ce changement, nous allons **repenser nos méthodes de travail et moderniser notre approche.** L'argent n'est toutefois pas notre seule ressource, puisqu'il ne représente qu'une partie des atouts clés de l'Union qui confèrent aux Membres, aux Commissions et au Secrétariat une importance et une efficacité considérables. Nous bénéficions également d'un large éventail de connaissances et d'expériences, mais aussi d'outils, de données ainsi que d'une réputation et d'une confiance bien méritées. Cette Vision stratégique à 20 ans donne des solutions pour renforcer l'ensemble de ces atouts.

Le Secrétariat fournira un renforcement des capacités pour veiller à ce que tous nos Membres soient en mesure d'élaborer leurs propres stratégies financières tout en restant des organisations dynamiques. Nous pouvons jouer le rôle d'intermédiaire pour accompagner les Membres plus influents qui aident ceux qui ont moins de ressources.

Nous allons mieux harmoniser les ressources de l'Union et les compléter par davantage de publications grand public sur le développement et le financement humanitaire.

Enfin, nous allons surveiller et suivre étroitement les flux d'argent pour veiller à ce que les ressources dédiées aux actions de conservation soient bien versées où il faut. Le but de l'Union sera de simplifier les flux d'argent et de veiller à ce qu'aucune communauté ne soit laissée pour compte.

A3.2 Notre ambition

La [Décision 147 adoptée lors du Congrès mondial de l'UICN qui s'est tenu à Marseille](#) a chargé le Conseil d'élaborer une nouvelle Vision stratégique à 20 ans pour l'UICN incluant une stratégie financière. Cette annexe détaille une stratégie financière alignée sur la Vision étayée dans le reste du présent document.

D'ici à 20 ans, l'UICN :

- **sera une organisation plus réactive, efficace et agile**, se servant de ses ressources pour mettre en œuvre son programme plus efficacement et maximiser l'impact de ses fonds.

- **sera une autorité et une voix respectée dans les huit domaines de transformation** décrits en Section 3 ci-dessus, et tirera parti de ses connaissances, de ses outils et de sa capacité à rassembler pour opérer des changements concrets en faveur de la nature dans ces domaines.
- **aura amélioré et renforcé son modèle institutionnel**, offrant un espace pour développer de nouvelles sources durables de revenus et des possibilités de financement axé sur les missions. Il ne s'agit uniquement d'augmenter les revenus de l'Union, mais aussi de mieux relier nos flux financiers à l'impact qu'ils créent et de veiller à ce qu'ils soient versés à la composante de l'Union qui est la mieux placée pour obtenir des résultats. Nous allons aussi renforcer nos rôles catalytiques pour effectuer des changements encore plus importants.
- **améliorera la façon dont elle utilise ses fonds et applique le Programme de l'UICN sur le terrain** en travaillant plus efficacement avec ses Membres. Il s'agit entre autres de renforcer les capacités des Membres, de mobiliser leurs talents et leurs voix, de renforcer les alliances en faveur de la conservation, de mettre en place une planification plus coordonnée et de veiller au versement plus efficace des fonds aux Membres sur le terrain.
- **sera parvenue à trouver le bon équilibre entre les fonds affectés à des projets spécifiques et les ressources non affectées.** L'UICN sera plus innovante et plus flexible, investissant avec soin et détermination pour donner vie à la Vision stratégique à 20 ans. L'augmentation des revenus non affectés provenant d'un large éventail de sources nous permettra en outre de suivre notre intuition et de mettre en œuvre nos propres priorités organisationnelles.
- **aura investi avec sagesse dans l'IA, les technologies** et les grands modèles de données, les exploitant avec succès pour donner davantage d'écho à nos messages en faveur de la nature et des populations.

Plus important encore, dans 20 ans, nous voulons que les Membres et les Commissions de l'UICN aient une compréhension profonde de ses valeurs et qu'ils continuent de les défendre avec force et dynamisme au nom de l'Union.

Notre modèle institutionnel actuel ne nous fournira pas assez de ressources pour donner vie à la Vision stratégique à 20 ans, ce qui nous pousse à remettre en question les limites (et les lignes rouges) que nous avons fixées pour nous-mêmes et notre organisation.

Pour changer notre stratégie financière, nous avons défini trois étapes décrites ci-dessous :

ÉTAPE 1 Améliorer et renforcer notre modèle existant;

ÉTAPE 2 Élargir nos activités génératrices de revenus et notre approche pour augmenter nos revenus non affectés; et

ÉTAPE 3 Utiliser les fonds dédiés à notre mission pour innover et accroître notre impact. La transformation de notre modèle financier impliquera de hiérarchiser nos ressources ainsi que de **réaliser de véritables changements culturels et organisationnels**, pour donner votre à nos ambitions.

Pour mettre en œuvre la Vision stratégique à 20 ans, il faudra trouver des fonds et ressources ainsi que préciser quelle composante de l'Union sera la plus à même d'entreprendre cette mission, tirant parti des atouts de nos Membres dès que possible. Nous allons aussi mettre en commun les ressources gratuites produites au sein de l'Union tout en abordant la question des conflits d'intérêts réels ou perçus.

Certains s'inquiètent du fait que notre engagement dans de nouveaux domaines nécessitera de réduire d'autres rôles fondamentaux que joue l'UICN. Nous allons entreprendre ce travail par étapes et veiller à également intensifier nos travaux existants tout en renforçant en parallèle nos investissements dans les huit domaines de transformation susmentionnés.

A3.3 Le modèle actuel de l'UICN

Notre modèle financier actuel est décrit au Chapitre I de l'analyse distincte réalisée dans *IUCN Today* (UICN aujourd'hui), et il montre que l'UICN est principalement financée par des fonds dédiés aux projets (Aide publique au développement, ou APD), qui ne sont pas flexibles et doivent être utilisés à des fins spécifiques (80 %),³¹ auxquels s'ajoutent des fonds plus flexibles versés par des bailleurs de fonds (8 %) et par les Membres (8 %). Il comporte également des niveaux plus modestes de financements de la part de sources philanthropiques et autres (4 %).

Les fonds de l'APD sont importants parce qu'ils permettent de mettre en œuvre le Programme de l'UICN, comme mandaté par ses Membres. Ils servent aussi à financer la majorité des infrastructures régionales et centrales de l'UICN qui, en coordination avec les Membres, sont chargées d'exécuter le Programme de l'UICN. Néanmoins, l'UICN restera attentive aux changements de taille survenant dans ce paysage financier qui a rendu le futur de l'APD bien moins certain, notamment en ce qui concerne la conservation de la nature. Ces incertitudes renforcent la nécessité d'opérer au plus vite des changements.

Or, à l'instar des autres grandes organisations à but non lucratif, le portefeuille de l'UICN ne lui permet pas toujours d'amortir la totalité de ses coûts, et ne couvre certainement pas tous les fonds nécessaires aux innovations, à son développement institutionnel ou à ses autres fonctions principales. Il ne fournit pas non plus de fonds dédiés aux fonctions statutaires de l'UICN, notamment au Conseil, aux Commissions, aux forums régionaux de conservation, à l'engagement des Membres, et aux autres domaines spécifiques de gouvernance, ainsi que des fonds dédiés aux déficits de financement que les bailleurs de fonds ne peuvent pas combler.

Les fonds flexibles pour la mise en œuvre du cadre, les fonds philanthropiques et les fonds versés par les Membres sont donc indispensables parce qu'ils fournissent des ressources non affectées en faveur de la gouvernance, d'un espace pour l'innovation et de la production des connaissances qui nous permettent d'agir.

À ce titre, alors que nous poursuivons notre croissance, nous allons collaborer avec les bailleurs de fonds et trouver de nouvelles solutions pour augmenter les fonds flexibles non affectés afin qu'ils cessent d'être un facteur limitant. Nous allons réduire les pressions exercées dans ce domaine en :

- 1) Gérant la croissance de notre portefeuille et en amortissant nos coûts de façon intentionnelle et mesurée;
- 2) Investissant dans des activités de levée de fonds, en particulier avec des organisations philanthropiques, pour augmenter les fonds flexibles non affectés;

³¹ Statistique provenant des données du Secrétariat et non pas de toute l'Union.

- 2168 3) Faisant preuve d'efficacité dans toute l'organisation pour utiliser au mieux les fonds
2169 existants; et en
2170 4) Utilisant judicieusement les fonds non affectés pour mieux tirer parti des ressources limitées
2171 et investir dans notre transformation.
2172

2173 À moyen et long terme, nous allons diversifier nos sources de revenus en fonction des pressions
2174 mondiales exercées sur de l'argent public et le financement des projets. L'APD dédiée à la
2175 conservation risque considérablement de diminuer ou d'être réorientée vers des actions visant à
2176 apporter une réponse directe au changement climatique, aux guerres, aux crises économiques
2177 et à l'aide humanitaire. Nous ressentons déjà cette pression. L'APD étant principalement versée
2178 par des pays occidentaux donateurs, nous devons **ajuster notre modèle de financement en**
2179 **fonction des régions afin de mieux refléter les différences contextuelles.**
2180

2181 Pour diversifier nos sources de revenus, nous allons explorer les pistes de la philanthropie et
2182 des levées de fonds ainsi que le potentiel des entreprises fondées sur la nature. Nous allons
2183 aussi **étudier l'accès à des mécanismes de compensation et de crédit carbone** qui
2184 généreront un impact tout en permettant à l'UICN de récupérer tout excédent pour l'utiliser dans
2185 les actions soutenant notre mission.
2186

2187 De même, nous allons en priorité utiliser notre financement de base et non affecté dans les
2188 domaines qui ne sont pas couverts par les projets, mais qui nous permettent d'avoir un impact
2189 immense, comme avec la Liste rouge de l'UICN et les recherches spécialisées dans les aires
2190 protégées. Notre but est d'**utiliser les ressources non affectées en tant que fonds**
2191 **d'amorçage pour les nouvelles idées, l'innovation et la recherche de solutions novatrices.**
2192

2193 **A3.4 La future stratégie financière de l'UICN**

2194

2195 L'UICN a évolué progressivement au cours de ses 75 années d'existence et a récemment connu
2196 un pic en partie grâce à son rôle relativement nouveau en tant qu'organisme de mise en œuvre
2197 officiel du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et du Fonds vert pour le climat (FVC).
2198 Notre portefeuille doit être fiable et suffisamment grand pour mettre en œuvre le Programme de
2199 l'UICN, produire des connaissances, travailler avec nos Membres et Commissions ainsi que
2200 pour tirer parti de nos autres activités. Nous avons la force et la capacité d'y parvenir.
2201

2202 Cette Vision stratégique prévoit que l'UICN étoffera son portefeuille et renforcera sa présence,
2203 tout en :
2204

- 2205 • gérant judicieusement la croissance de son portefeuille en se concentrant sur les huit
2206 domaines de transformation susmentionnés;
- 2207
- 2208 • travaillant davantage avec ses Membres, et par leur intermédiaire, pour exécuter son
2209 Programme approuvé par les Membres;
- 2210
- 2211 • renforçant ses travaux avec les Commissions pour produire des connaissances; et en
2212
- 2213 • capitalisant sur les rôles catalytiques qu'elle joue afin d'en tirer parti efficacement et
2214 d'intensifier ses travaux.
2215

2216 Notre approche nous permet de prouver quelles stratégies fonctionnent et d'en tirer des
2217 enseignements par la collecte de données clés que nous transformons en supports de
2218 connaissances et en standards sur mesure pour nos différents publics.

De 2019 à 2024, 65 %³² de tous nos projets incluait au moins un Membre ou une Commission dans le cadre de leur exécution. Notre ambition est de nous orienter vers **un avenir dans lequel tous les projets incluront (si possible) des Membres locaux et des Commissions faisant preuve d'un véritable engagement**³³. Nous saisissons toutes les opportunités qui se présenteront de travailler plus étroitement avec nos Membres et Commissions. Le profil de risque de nos travaux s'en trouvera toutefois changé. Il sera de plus en plus important de veiller à la qualité de notre travail, à sa supervision, au respect du principe de diligence raisonnable et au renforcement des capacités.

Nous allons collaborer davantage avec les peuples autochtones et leurs communautés, en particulier ceux qui sont en mesure de partager leurs cultures et leurs connaissances au nom de l'avenir et du renforcement de l'espace civil, de même que nous allons préparer la jeunesse par la reconnaissance de leurs futurs rôles en tant que leaders et décideurs.

A3.5 Les financements soutenant cette Vision

Dans les trois à cinq prochaines années, nous allons stabiliser nos finances et tester de nouvelles idées qui permettront progressivement d'innover davantage et de prendre plus de risques. Notre récompense sera de parvenir à une **Union financièrement durable**, capable d'élaborer et de mettre en œuvre de nouveaux outils pour renforcer son impact en faveur de la nature.

Pour réaliser de véritables transformations en faveur de la nature au cours des 20 prochaines années, nous utiliserons tous les outils et mécanismes financiers à notre disposition. Il s'agira d'outils purement philanthropiques, mais aussi d'outils à usage plus commercial en vue de s'assurer que notre approche est juste et équitable. Beaucoup de nos Membres exploitent déjà ces outils, mais certains autres ont peut-être encore des réticences. Nous aiderons ces Membres à identifier les opportunités que ces outils représentent afin qu'ils puissent décider s'ils répondent ou non à leurs besoins.

Notre démarche s'articulera autour de trois étapes décrites ci-après:

ÉTAPE 1 : Améliorer et renforcer notre modèle existant. Cette étape consistera à stabiliser notre modèle existant et à se concentrer sur la trajectoire vers notre durabilité financière, notamment par l'augmentation de nos réserves.

Nous allons maximiser et développer nos actuelles sources de revenus actuelles provenant des...

- 1) APD;
- 2) revenus des Membres; et de la
- 3) philanthropie

...de façon planifiée et avisée.

³² Source : Auteur (Créé pour les besoins du présent document, 2024).

³³ D'après le Règlement de l'UICN, le Conseil, les Commissions, les Comités nationaux et régionaux, le Secrétariat et les Membres dont les priorités et capacités organisationnelles et les capacités leur permettent de s'aligner sur le Programme de l'UICN œuvrent ensemble à une exécution cohérente du Programme de l'UICN pour obtenir les meilleurs résultats en termes de conservation.

Nous allons investir dans divers systèmes et technologies tout en renforçant l'efficacité de l'Union et en **continuant de nous focaliser davantage sur l'amortissement des coûts.**

Nous commencerons à développer des sources de revenus à moyen et long terme ainsi que toutes les normes et orientations connexes à l'attention des Membres. Nous réfléchirons à de nouvelles sources de revenus et notre visibilité en tant qu'Union sera renforcée par l'amélioration de nos communications qui, en retour, favoriseront la hausse des mobilisations de fonds.

Nous avons la possibilité non négligeable de fournir une plateforme permettant aux États Membres d'investir dans des projets locaux par le biais de nos Membres. Cette plateforme pourrait en outre inclure un mécanisme de redistribution des subventions. Un tiers de notre programme s'articule autour de la redistribution des subventions, un modèle qui prend de l'ampleur. Nous allons étudier cette question plus en détail.

Nous allons aussi commencer à explorer les autres idées et services à venir qui pourraient entrer en scène plus tôt que prévu.

ÉTAPE 2 : Élargir nos activités génératrices de revenus et notre financement pour augmenter nos réserves flexibles non affectées. Notre cherchons à :

- 1) Développer nos revenus flexibles non affectés issus des campagnes de philanthropie et des collectes de fonds réalisées auprès des trusts, des fondations et personnes fortunées;
- 2) Étudier la création d'instruments financiers, comme des dotations pour des projets spécifiques et des obligations vertes, p. ex., via la création d'outils et de connaissances se rapportant à la Liste rouge; et
- 3) Développer de nouvelles sources de revenus issues du secteur privé, ou bien étudier davantage les possibilités communes concernant des partenariats avec le secteur privé. Nous pourrions aussi développer des activités génératrices de revenus dans des domaines comme l'accréditation fondée sur la nature ou en tant que certificateur de solutions fondées sur la nature. Nous allons accroître la quantité de services et d'outils que l'UICN propose.

Collecte de fonds: Nous n'avons tout simplement pas assez investi dans les collectes de fonds et la philanthropie par le passé. Dans le cadre du Programme quadriennal, il nous faudra définir une approche claire et responsable. Cet investissement sera orienté vers les domaines dans lesquels il est plus facile de collecter des fonds et où des collaborations et partenariats existent déjà. Nous allons remettre en question nos lignes rouges pour augmenter les fonds non affectés versés à l'Union ainsi que pour investir dans les transformations souhaitées.

Secteur privé : L'UICN travaille déjà avec le secteur privé et nous allons tirer parti de ces collaborations au nom de notre ambition future, tout en veillant à appliquer des standards adaptés et à faire respecter le principe de diligence raisonnable:

- Investir dans les recherches et le développement à l'avenir prometteur;
- Renforcer les investissements dans les solutions fondées sur la nature (SfN);
- Veiller à l'application de mécanismes de restauration adaptés; et
- Trouver des solutions aux enjeux communs.

Notre collaboration avec le secteur privé ne vise pas seulement à récolter de l'argent pour les besoins de la conservation. Elle nous donne aussi la possibilité de bâtir des réseaux puissants ainsi que d'harmoniser nos intérêts, notre expertise et nos connaissances au sein des

partenariats qui relèvent les défis environnementaux. Nous allons tirer parti de nos connaissances efficacement en élaborant des standards et des données ainsi qu'en bâtissant notre crédibilité auprès du secteur privé.

Le secteur privé est vaste, allant des grandes multinationales aux plus petites des entreprises locales. Beaucoup sont déjà impliquées dans des actions en faveur de la nature. Nous avons besoin de comprendre la diversité du secteur et de savoir ce que les parties prenantes souhaitent en ce qui nous concerne. Nous allons renforcer nos communications et notre capacité à travailler avec elles. Nous allons tester de nouvelles méthodes de travail pour créer des opportunités dites « gagnant-gagnant » (gagnant pour les entreprises, gagnant pour la nature).

Alors que le monde du commerce souhaite savoir quel est son impact sur la planète, il y a un véritable risque de voir les entreprises lucratives commencer à regrouper et monétiser les données relatives à la nature et à la biodiversité. La plupart des données de l'UICN sont des biens publics, et elles devraient le rester, mais nous pouvons y donner une valeur ajoutée par le biais des standards, outils et données que nous créons. Nous le ferons de façon à répondre aux besoins des entreprises, à rester dans la course et à générer des financements pour l'Union. **Nous avons une longueur d'avance** et des connaissances approfondies qui nous permettent de figurer au premier plan dans ces divers domaines.

De nombreux Membres exigent de **développer des services de l'UICN générateurs de revenus**. Ces services seront alignés sur les objectifs et les forces de l'UICN et incluront des conseils techniques, des recherches appliquées ou bien l'élaboration de solutions de conservation innovantes.

ÉTAPE 3 : Utiliser les fonds dédiés à notre mission pour innover et accroître notre impact. Nous allons utiliser les fonds dédiés à notre mission pour investir et/ou fournir une expertise technique afin de contribuer à:

- 1) créer et développer des entreprises sociales fondées sur la nature qui génèrent de façon durable un impact et des retombées financières;
- 2) explorer, tester et développer la possibilité pour les Membres d'accéder à des mécanismes de compensation et de crédit carbone, ou des crédits biodiversité par le biais de financements à des conditions avantageuses ou d'investissements sociaux. Nous travaillerons sans relâche pour que ces financements soient équitables et éthiques en faveur de la nature.

Ces trois étapes nécessiteront de changer les mentalités et de développer un esprit d'investisseur pour générer des impacts à l'avenir. Nous allons les appliquer progressivement au cours des 20 prochaines années à mesure que nous deviendrons plus durables financièrement et que nous serons en mesure de nous appuyer sur cette plateforme. Pour donner vie à notre ambition, nous travaillerons avec les Membres, et par leur intermédiaire, dès que cela sera possible.

Notre objectif consistera à aligner nos travaux et rôles catalytiques sur les huit domaines de transformation susmentionnés, en nous concentrant sur l'aspect programmatique du travail plutôt que sur les projets individuels. Cela permettra à l'UICN d'harmoniser ses ressources complémentaires et de créer des programmes transformateurs dans ces domaines. Il faudra absolument cocréer ces changements avec les Membres, les bailleurs de fonds et les autres acteurs clés pour veiller à ce que nous allions tous dans la même direction.

A3.6 Le Secrétariat et les cinq grandes préoccupations

Pour le Secrétariat, le Conseil décrit notre durabilité financière à court et long terme comme les « cinq grandes » préoccupations financières de l'Union:

- 1) La hausse des revenus non affectés et la diversification de nos sources de revenus pour gagner en flexibilité;
- 2) L'augmentation des réserves et la garantie que les réserves sont suffisantes pour surmonter une crise et continuer à investir dans notre avenir;
- 3) La réduction des risques liés à notre portefeuille et la gestion proactive des risques à long terme;
- 4) Le renforcement de l'amortissement des coûts; et
- 5) Le contrôle des coûts et de l'efficacité ainsi que l'investissement dans des programmes en faveur de notre mission et de notre développement futur. Pour y parvenir, nous allons améliorer notre gouvernance financière.

La nécessité d'augmenter les revenus non affectés a déjà été abordée plus haut. Cette augmentation sera le fruit d'une intensification des collectes de fonds réalisées auprès des trusts, des fondations et des personnes fortunées, ainsi qu'auprès des gouvernements (en tant que financement du cadre). C'est dans cela que nous allons investir, et nous allons développer de nouvelles capacités pour y parvenir.

Nous chercherons à augmenter les dons en nature et pas uniquement les revenus monétaires. Notre objectif est de travailler plus étroitement avec les partenaires qui apportent dans nos partenariats des compétences et des connaissances capables de générer des solutions pour relever nos défis communs.

L'amortissement des coûts sera très certainement amélioré pour veiller à ce que les bailleurs de fonds et les donateurs financent une part équitable des coûts des infrastructures et de tous les coûts directs des projets. Nous sommes engagés sur cette voie, mais nous pouvons en faire plus. Nous pouvons aussi plaider en faveur de ces solutions auprès de nos Membres.

Nous utiliserons nos réserves avec précaution afin de gérer les incertitudes budgétaires, y compris les écarts budgétaires apparaissant lors des ralentissements économiques et toute autre urgence inattendue. Nous investirons dans de nouveaux domaines comme les technologies, l'IA, l'amélioration des systèmes et processus et la collecte de fonds ainsi que dans les fonds d'amorçage dédiés aux nouvelles entreprises fondées sur la nature.

Nous allons affiner et mieux utiliser nos réserves tout en conservant suffisamment de fonds propres pour amortir les risques. Les réserves seront réservées spécifiquement aux futurs investissements, avec la possibilité de baisser leur niveau requis par la réduction des risques liés au portefeuille. Cette réduction est possible si l'on développe judicieusement notre portefeuille, si l'on fait preuve de diligence raisonnable et si nous supervisons efficacement sa mise en œuvre et son exécution.

Il faudra déployer des efforts considérables pour traiter les cinq grandes préoccupations définies, ce qui exigera de trouver un équilibre entre le fait de posséder suffisamment de réserves pour notre sécurité, et les investissements nécessaires pour opérer des changements transformateurs. **Il s'agit d'un véritable jeu d'équilibriste qui exige de viser juste.** D'une part, sans investissements, nos revenus non affectés ne peuvent pas augmenter suffisamment pour nous offrir une flexibilité à long terme ni pour investir dans un gain d'efficacité. D'autre part, sans

fonds propres suffisants pour nous protéger en cas de difficulté, l'Union fait face à de grands risques. Cet équilibre doit donc prendre en compte le court terme, mais aussi le long terme.

Nous investirons dans de puissants systèmes intégrés qui permettront à l'organisation de fonctionner efficacement tout en tirant parti du dividende numérique et en travaillant à l'aide de meilleures technologies. Nous élaborerons des procédures et processus améliorés, et nous sélectionnerons les bonnes personnes avec les bonnes compétences pour aider les Membres et les Commissions à mener à bien leurs travaux.

A3.7 Principes financiers du travail collectif

Pour parvenir à ces transformations décrites plus haut, mais aussi pour l'avenir de l'Union, nous allons exploiter toutes les capacités existantes au sein de l'Union en travaillant ensemble pour atteindre les objectifs de conservation.

D'ici à 20 ans, nous veillerons à ce que la conception et la mise en œuvre de tous les projets incluent les Membres et/ou les Commissions. Deuxièmement, le Secrétariat établira la valeur ajoutée de chaque composante de l'Union et, en décrivant ce que chacune d'entre elles apporte, instaurera une confiance dans l'amélioration des partenariats.

Nous allons collaborer entre les différents secteurs et avec les bailleurs de fonds pour améliorer les outils de financement servant à mieux relier les fonds aux lacunes du système, de même que pour améliorer les flux financiers servant aux actions sur le terrain, ainsi que pour harmoniser et réduire la charge administrative relative aux exigences de *reporting* auprès des donateurs. Les investissements publics et privés seront orientés vers les zones sensibles en matière d'environnement et permettront de réaliser des changements concrets en faveur des environnements fragiles et des écosystèmes dits « emblématiques ».

Nous devons bénéficier d'une flexibilité suffisante pour nous permettre d'identifier et de fournir des sources de revenus diversifiées, notamment par la philanthropie et les collectes de fonds. **Notre ambition est de renforcer l'impact de l'Union et d'augmenter le montant global des fonds versés en faveur de la conservation et de la nature.** Les fonds gouvernementaux ne suffisent pas pour atteindre le niveau des investissements nécessaires à la gestion des enjeux environnementaux actuels. La philanthropie ne suffit pas non plus, c'est pourquoi il faudra aussi faire appel à des investissements privés. Il y a par exemple la possibilité d'augmenter les montants d'investissement prévus à l'aide de ce que l'on appelle des investissements « verts » (les fonds de financement communs connaissent une croissance rapide).

L'Union est unique en cela qu'elle favorise le renforcement de la coopération entre ses Membres étatiques et non étatiques. Nous tirerons parti de cette singularité pour nous élever au-dessus de la somme de nos composantes.

A3.8 Échéances : court terme, moyen terme et long terme

Notre stratégie financière sera déployée selon trois échéances différentes :

- à court terme, entre 0 et 3 ans;
- à moyen terme, entre 3 et 10 ans; et
- à long terme, entre 10 et 20 ans.

À court terme, nous allons réduire le risque lié aux réserves non affectées et augmenter nos fonds non affectés. Nous commencerons à investir dans les collectes de fonds, les entreprises fondées sur la nature et l'utilisation des technologies pour nos opérations et l'innovation.

À moyen et long terme, nous allons accélérer nos efforts en matière de collecte de fonds et commencer à développer davantage d'entreprises fondées sur la nature. Nous chercherons à créer une dotation qui sera utilisée au titre de programmes spécifiques comme la Liste rouge de l'UICN.

À long terme, nous examinerons, testerons et appuierons l'accès des Membres aux financements à des conditions avantageuses, à la biodiversité ainsi qu'à des mécanismes de crédits carbone et de compensation qui leur permettront de maximiser leur impact en faveur de la nature et de veiller à leur utilisation équitable et éthique. Certains Membres ont déjà commencé à utiliser ces outils sous forme de crédits carbone; nous allons tirer des enseignements de leur expérience et les partager avant de nous lancer dans une expansion de ces mécanismes.

Les changements décrits dans la Vision stratégique ne peuvent pas être mis en œuvre du jour au lendemain avec des investissements modestes. Au contraire, nous allons graduellement et méticuleusement planifier et mettre en œuvre la croissance et les nouvelles initiatives de notre modèle financier en harmonisant les flux financiers et la façon dont chaque étape sera financée. Dès qu'une opportunité se présentera, nous accélérerons nos plans.

Les changements ne peuvent s'opérer sans une bonne gouvernance financière, c'est pourquoi ces améliorations nécessaires seront reliées avec plus d'efficacité à nos principaux mécanismes de gouvernance.

A3.9 Activité économique fondée sur la nature et prêts à des conditions avantageuses

Le dernier axe de notre stratégie financière est le plus avant-gardiste et peut-être celui qui pourra bénéficier des plus gros changements.

S'agissant de mieux harmoniser les systèmes financiers et socio-économiques avec la nature, plusieurs excellentes possibilités émergent:

- **Tout d'abord, nous pouvons tirer parti de nos connaissances et normes existantes pour créer plus d'opportunités à impact et génératrices de revenus.** Nous pourrions par exemple utiliser de façon innovante la Liste rouge de l'UICN ou les mécanismes d'accréditation. Nous pouvons aussi utiliser nos données pour réaliser des analyses comparatives et pour tenir les organisations commerciales responsables de leur impact sur la nature.
- Pour aller plus loin, **l'UICN pourrait établir des fonds et contribuer à la création de nouvelles entreprises fondées sur la nature par le biais de nos travaux de renforcement des capacités.** Cela a déjà été fait grâce à la création de fonds³⁴ qui mobilisent un financement auprès du secteur privé et sont en mesure d'accélérer la répartition du capital de même que le développement de nouvelles entreprises axées sur la nature. Les entreprises fondées sur la nature peuvent constituer de puissants outils en

³⁴ Remarque : (i) Le Blue Natural Capital et (ii) son nouveau Blue Carbon Accelerator Fund sont de bons exemples.

faveur de la nature, car elles génèrent des revenus et des impacts financièrement durables. De plus, les excédents sont réinvestis.

- **Enfin, ces outils peuvent être utilisés sous forme d'investissements sociaux et de prêts à des conditions avantageuses pour ouvrir le champ des possibles en faveur de la nature.** Les plantations de mangroves en sont de bons exemples. Lorsque les émissions de CO₂ ne peuvent être évitées ou réduites par le biais d'autres mesures, il est possible d'utiliser les programmes commerciaux sur les crédits carbone et la biodiversité pour générer un impact financièrement durable.

Nous allons tirer des enseignements de nos connaissances actuelles pour les partager de la meilleure manière qui soit. Pour ce faire, nous allons notamment identifier les mécanismes que l'UICN pourrait adapter pour veiller au bon déploiement, par exemple, s'agissant du renforcement des normes et pratiques en vue d'améliorer leur utilisation, pour peut-être transformer certains projets en initiatives financables ou pour agir en qualité d'investisseur. Il faudra trouver du temps et de l'argent pour examiner ces questions.

Beaucoup de Membres sont prêts à donner vie dès maintenant à ces idées, d'autres n'en sont pas sûrs et certains ont le sentiment que ce n'est pas la voie qu'ils veulent suivre. Nous serons à l'écoute de tous nos Membres au travers de consultations, de formations et d'un développement de capacités pour leur permettre de renforcer davantage leurs propres capacités, de partager leurs connaissances et d'identifier les potentielles opportunités. Ces idées exigent de l'UICN qu'elle fasse appel à des ressources externes et des partenariats avec des organisations en dehors de sa sphère. **Nous apprendrons le langage lié aux investissements et aux économies.**

Cela permettra en outre à l'UICN d'aider la jeunesse à se développer et à prendre la tête d'entreprises fondées sur la nature en tant qu'entrepreneurs pour le futur de la planète. En nous rapprochant des universités, des Nations Unies et des incubateurs d'entreprises, nous pourrions opérer un changement radical en faveur de la nature que les institutions universitaires auront déjà remarqué et dont elles pourront tirer parti.

Nous tirerons des enseignements des autres organisations et Membres, et développerons des pratiques éthiques précises pour étayer leur application.

Toutefois, cela sera réalisé sur une base commerciale et pourrait nécessiter d'être établi dans une entité séparée. Ainsi cette approche aura toutes les chances de réussir et sera isolée des risques provenant des autres activités économiques de l'UICN.

Les nouveaux outils et différentes méthodes de réflexion offriront très certainement davantage d'opportunités à l'UICN pour opérer des changements positifs en faveur de la nature et des peuples tout en se servant de tous les outils à sa disposition.

Annexe 4: Enjeux et risques

Pour atteindre nos objectifs, nous allons identifier, atténuer et gérer les enjeux et risques liés à la réalisation de notre Vision, y compris :

- **Les troubles géopolitiques** : comment l'UICN va-t-elle continuer de plaider en faveur de la nature face aux autres programmes tout aussi importants, comme le programme d'aide humanitaire ? Étant donné que les budgets des bailleurs de fonds sont trop éparpillés, que la situation géopolitique est en train de changer et que l'APD diminue, comment allons-nous continuer de plaider avec succès au nom de la nature au niveau global, régional, national et local ?
- **Les problématiques comme les inégalités, la pauvreté et les bouleversements sociaux risquent de nous empêcher d'exécuter notre programme** : comment peut-on trouver des solutions pour la nature à la fois convaincantes, adaptables et contribuant à l'équité et l'inclusion ?
- **Risque financier** : l'UICN pourrait échouer à générer suffisamment de fonds non affectés pour investir ou innover, ou pourrait devoir les utiliser pour son portefeuille plutôt que pour l'innovation et le changement. Il sera primordial de relever ce défi pour réaliser tout changement futur.
- **Complexité accrue** : il existe un risque en ce qui concerne la complexité accrue des enjeux de la transformation ainsi que le rétrécissement de l'espace dédié à l'humanité et à la nature à mesure que nous franchissons les diverses limites planétaires. Cet enjeu deviendra de plus en plus difficile à gérer dans le contexte d'un potentiel rétrécissement de l'espace réservé à la société civile.
- **Pertinence** : comment l'Union peut-elle rester utile et proactive en tant qu'acteur central des solutions permettant de résoudre les problématiques rencontrées ? Comment allons-nous gérer la concurrence et nos collaborations de façon à maximiser notre impact en faveur de la nature ?
- Un autre risque majeur concerne le fait que **les Membres, les Commissions et le Secrétariat ne parviennent pas à travailler efficacement ensemble**, l'Union se trouvant donc inférieure à la somme de ses composantes.
- **Nombre limité de sources de revenus** : comment peut-on les diversifier en vue de notre future durabilité financière ?
- **Qualité inégale du programme par rapport aux exigences urgentes et constantes** : comment l'Union parviendra-t-elle à se prémunir contre le décalage entre les diverses attentes relatives à ce que nous pouvons accomplir en tant qu'Union ?
- **Risque lié aux technologies**: l'UICN pourrait ne pas réussir à trouver la solution adaptée pour gérer les risques liés à l'émergence de l'IA et des modèles de données de masse, ou bien ne pas réussir à tirer parti de leurs avantages. De même, nous pourrions échouer à mettre en place des systèmes et processus efficaces. Comment peut-on maîtriser ces risques ?

L'UICN renforcera sa capacité à identifier les tendances et thématiques mondiales ainsi qu'à les mettre en relations les unes avec les autres, agissant en tant que principal intervenant et coordinateur. Elle pourra aussi identifier les tendances et faire entendre les différents problèmes à mesure que le changement mondial affecte la nature. L'UICN renforcera sa flexibilité et son agilité pour repérer ces tendances mondiales et y réagir efficacement. Pour ce faire, l'UICN va travailler plus étroitement avec ses partenaires dans les domaines dans lesquels nous ne disposons pas d'un socle de compétences.

2613 Nous allons gérer et atténuer ces risques majeurs au court comme au long terme.
2614
2615 L'UICN a pour ambition de gérer ces risques et enjeux. Dans un contexte de crises
2616 interconnectées de plus en plus complexes, la réalisation de cette ambition nécessitera des
2617 efforts, une coordination, des tours d'horizon réguliers et une oreille attentive, en s'appuyant sur
2618 toutes les composantes de l'Union.
2619
2620
2621
2622
2623
2624
2625
2626
2627
2628

Annexe 5 : Glossaire des principaux termes et acronymes

1		
2	30x30	30 % de nature protégée à l'horizon 2030 (Objectif de la
3		CDB/Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal)
4		
5	AI	Intelligence artificielle
6		
7	AME	Accords multilatéraux sur l'environnement
8		
9	APD	Aide publique au développement
10		
11	Biodiversité	La variabilité entre les organismes vivants, incluant la
12		diversité au sein des espèces, entre les espèces et des
13		écosystèmes
14		
15	CCC	Commission sur la crise climatique
16		
17	CCNUCC	Convention-cadre sur les changements climatiques
18		
19	CD	Comité directeur de la Vision de l'UICN à 20 ans
20		
21	CDB	Convention sur la diversité biologique
22		
23	CEC	Commission de l'éducation et de la communication
24		
25	Cercle vertueux	Une chaîne complexe d'événements qui se renforcent
26		mutuellement par rétroaction, entraînant des conséquences
27		positives. [...] Les événements qui composent les cercles
28		vertueux sont conçus pour identifier les idées et actions en
29		mesure de créer un mouvement de circularité.
30		https://commission.europa.eu/ec-events/circular-economy-
31		virtuous-circle-tour-2019-01-11 en
32		
33	CGE	Commission de la gestion des écosystèmes
34		
35	CMAP	Commission mondiale des aires protégées
36		
37	CMDE	Commission mondiale du droit de l'environnement
38		
39	CNULD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la
40		désertification
41		
42	Commissions de l'UICN	Les 7 Commissions d'experts de l'UICN, composées de
43		18 000 volontaires (voir la Section 5.3)
44		

45	COP	Conférence des Parties
46		
47	CPEES	Commission des politiques environnementales, économiques et sociales
48		
49		
50	CSE	Commission pour la sauvegarde des espèces
51		
52	Droits	Les droits sont des principes juridiques, sociaux ou éthiques de liberté ou de droit; en d'autres termes, les droits sont les règles normatives fondamentales concernant ce qui est autorisé aux personnes ou ce qui leur est dû selon un système juridique, une convention sociale ou une théorie éthique. D'après les Nations Unies: Les droits humains sont des droits inhérents à tous les êtres humains, sans distinction de race, de nationalité, d'ethnicité, de sexe, de langue, de religion ou de tout autre statut. Les droits humains incluent le droit à la vie et à la liberté, et impliquent que nul ne sera tenu en esclavage, que nul ne sera soumis à la torture. Chacun a le droit à la liberté d'opinion et d'expression, au travail, à l'éducation, etc. Chacun peut se prévaloir de tous ces droits sans distinction aucune.
53		
54		
55		
56		
57		
58		
59		
60		
61		
62		
63		
64		
65		
66		
67	EfN	Éducation fondée sur la nature
68		
69	Équité	Le fait d'être juste et impartial
70		
71	FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
72		
73		
74	FEM	Fonds pour l'environnement mondial
75		
76	FVC	Fonds vert pour le climat
77		
78	Géodiversité	La variété des roches, des minéraux, des fossiles, des formations géologiques, des sédiments, et des sols ainsi que les processus naturels qui les façonnent et les altèrent.
79		
80		
81		
82	GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
83		
84		
85	IPBES	Plateforme intergouvernementale, scientifique et politique, sur la biodiversité et les services écosystémiques
86		
87		
88	KMGBF	Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal
89		
90	Liste rouge	La Liste rouge de l'UICN des espèces menacées™
91		
92	Membres	Les plus de 1 400 Membres de l'UICN
93		

94	Membres des Commissions	Les 18 000 experts rattachés à une ou plusieurs des sept
95		Commissions de l'UICN (distincts des Membres de l'UICN,
96		mais certains se recoupent)
97		
98	Mission	Mission de l'UICN
99		
100	Mission de l'UICN	« Influencer, encourager et aider les sociétés du monde
101		entier à conserver l'intégrité et la diversité de la nature et à
102		s'assurer que toute utilisation des ressources naturelles soit
103		équitable et écologiquement durable ».
104		
105	Nature	Englobe à la fois les composantes vivantes (p. ex., la
106		biodiversité) et non vivantes (p. ex., la géodiversité) du
107		monde naturel.
108		
109	ODD	Objectifs de développement durable
110		
111	OMS	Organisation mondiale de la santé
112		
113	ONG	Organisations non gouvernementales
114		
115	OPA	Organisations de peuples autochtones
116		
117	Organisations Membres	Organisations Membres de l'UICN
118		
119	Partenaires	(dont les partenaires dits proches) Les Organisations qui
120		travaillent avec l'UICN, mais n'en font pas partie
121		
122	Peuple	Les êtres humains au sens large, ou considérés
123		collectivement. Inclut les communautés, les institutions et la
124		société civile.
125		
126	PIB	Produit intérieur brut
127		
128	Programme	La stratégie et le programme quadriennal convenu par les
129		Membres de l'UICN tous les quatre ans
130		
131	Secrétariat de l'UICN	Constitué du personnel de l'UICN. Le Directeur général est le
132		chef de l'exécutif de l'UICN et dirige le Secrétariat.
133		
134	SfN	Solutions fondées sur la nature
135		
136	UICN ou « Union »	Toutes les composantes, à savoir Organisations Membres,
137		membres des Commissions, Comités nationaux et régionaux
138		ainsi que le Secrétariat
139		
140	« Une seule santé »	Une approche intégrée et unifiée visant à l'équilibre durable
141		et à l'amélioration de la santé des populations, des animaux
142		et des écosystèmes. Elle reconnaît que la santé des
143		humains, des animaux domestiques et sauvages, des

144		plantes et de l'environnement au sens large (y compris les
145		écosystèmes) sont étroitement liées et interdépendantes. ³⁵
146		
147	Valeurs fondamentales de l'UICN	Science, inclusion, équité, justice, droits et collaboration
148		
149	Vision de l'UICN	« Un monde juste qui valorise et conserve la nature ».
150		
151	Vision stratégique à	
152	20 ans de l'UICN	Ce document
153		
154	WEF	World Economic Forum (Forum économique mondial)
155		
156		

³⁵ Organisation mondiale de la santé. [Une seule santé](#)

Annexe 6 : Feuille de route

Cette feuille de route est composée des 12 changements de haut niveau qu'il faut mettre en œuvre pour donner vie à la Vision stratégique à 20 ans. Elle sera jointe au document du Programme et divisée en plusieurs tâches, plans et objectifs.

La mise en œuvre de cette feuille de route permettra à l'UICN de renforcer son Union et ses partenaires pour veiller à ce qu'ils restent adaptés à l'objectif visé de lutte pour la nature au cours des 20 prochaines années.

Bâtir notre Vision

- **Changement 1 : Alignement.** Assurer un alignement stratégique des ressources et de l'engagement à travers l'ensemble de l'Union, pour amorcer de puissants changements en faveur de la nature. Inspirer l'Union à lutter en faveur de la nature. Se concentrer sur la proposition de valeur pour l'UICN et veiller à ce qu'elle réponde aux besoins des Membres, des Commissions et des partenaires.
- **Changement 2 : Mobiliser l'Union.** Identifier les capacités et composantes les mieux placées dans l'Union pour concrétiser notre ambition. Mobiliser l'Union, travailler davantage avec les Membres et les Commissions, et par leur intermédiaire, pour y parvenir. Travailler au renforcement des capacités des Membres et des Commissions, et pas seulement par leur intermédiaire. Renforcer la capacité à travailler plus étroitement avec les Membres et les partenaires.

Nos domaines d'impact

- **Changement 3 : Maintenir l'UICN comme LA VOIX UNIQUE de confiance pour la nature.** S'appuyer sur notre réserve de publications scientifiques, de données, d'outils et de normes pour produire des informations pertinentes et importantes. En retour, développer des processus et structures permettant à l'UICN de synthétiser ses connaissances et produire de nouvelles informations grâce auxquelles nous pourrions plaider pour la nature de la manière la plus efficace qui soit. À partir de là, identifier les principaux leviers que nous pouvons utiliser pour effectuer des changements et fournir des ressources en soutien à l'intensification de nos travaux de conservation. Préserver le statut de l'Union en tant qu'UNIQUE voix de confiance pour la nature.

Mise à l'échelle

- **Changement 4 : Amplification.** Comprendre comment renforcer les travaux réalisés dans nos cinq domaines de conservation pour répondre à l'urgence de la crise de la biodiversité et apporter des ressources supplémentaires en soutien au Programme. Pour y parvenir, veiller à ce que l'Union soit davantage tournée vers l'action et consciente de l'urgence de la situation.
- **Changement 5 : Approche nexus.** Traiter plus clairement l'interconnexion entre la biodiversité, l'eau, l'alimentation, la santé et le changement climatique pour veiller à ce que la nature continue de soutenir l'ensemble de la vie sur la planète face aux transformations mondiales.
- **Changement 6 : Jeunesse.** Tirer parti des jeunes et jeunes adultes (hommes et femmes), et leur donner envie d'agir pour l'avenir tout en cultivant l'émergence de la prochaine génération des acteurs du changement et des spécialistes de la conservation. Promouvoir le renforcement de l'éducation et de la sensibilisation pour inspirer les futures générations.

- **Changement 7 : Peuples autochtones et savoirs locaux.** (1) Renforcer l'influence et la « voix » des peuples autochtones et des communautés locales, (2) soutenir et intégrer les connaissances et sciences des peuples autochtones et communautés locales dans notre réflexion programmatique.

Transformation

- **Changement 8 : Huit domaines de transformation.** Intégrer les huit domaines de transformation dans nos travaux en vue de lutter contre les facteurs de perte de la nature, plus précisément :
 - Créer un rôle unique pour que l'UICN contribue à aligner les systèmes financiers et socio-économiques sur la nature. **Plus précisément, travailler étroitement avec le secteur privé** pour résoudre les problèmes liés à ces systèmes ainsi qu'à la consommation et aux menaces de la pollution, et trouver des solutions innovantes de même que des investissements pour l'avenir.
 - Nouer de solides partenariats intersectoriels, comme entre le secteur de la conservation et celui du développement, de l'agriculture, de l'énergie, etc.
- **Changement 9 : Relier l'action locale aux connaissances globales avec une approche partant du terrain.** Jouer un rôle déterminant dans la mise en relation entre l'action locale et les connaissances, politiques et impacts à l'échelle globale. Mieux gérer nos connaissances, nos récits et nos données pour veiller à tirer des enseignements de la part des communautés locales et de leurs connaissances locales, intégrer ces connaissances dans nos recherches scientifiques et se saisir de ces connaissances et informations scientifiques dans le cadre de notre plaidoyer international. Donner la priorité à l'éveil des consciences de divers publics en ce qui concerne l'importance et la valeur de la nature.
- **Changement 10 : Intelligence Artificielle et grands modèles de données.** Inclure l'IA et les grands modèles de données pour renforcer nos principaux axes de travail se rapportant à la conservation, aux données et au plaidoyer en faveur de la nature.

Mobilisation

- **Changement 11 : Améliorer les communications.** Améliorer considérablement la transmission de nos principaux messages à des publics internes, mais aussi externes à l'Union.

Ressources

- **Changement 12 : Développer le modèle des finances et du financement de l'UICN.** Développer et mettre en œuvre notre futur modèle financier afin qu'il puisse générer en temps opportun et à grande échelle les types de revenus nécessaires à la transition vers, et à la croissance des capacités organisationnelles prévues; tirer parti de l'évolution de notre modèle financier pour répondre plus efficacement aux besoins de nos membres et continuer de renforcer les capacités de nos Membres et Commissions:
 - **Étape 1:** Améliorer et renforcer notre modèle existant, et investir dans la durabilité, l'efficace et l'efficacité de notre organisation à long terme.
 - **Étape 2:** Élargir nos activités génératrices de revenus de même que notre base de financement.
 - **Étape 3:** Utiliser les fonds dédiés à notre mission pour innover et accroître notre impact.

Annexe 7 : Comité directeur et Groupe de travail de la Vision stratégique à 20 ans

Membres du Conseil (Rôle au sein du Comité directeur)

- S.E. Mme Razan Al Mubarak, Émirats arabes unis (Présidente du Comité et Présidente de l'UICN)
- M. Ramiro Batzin Chojoj, Guatemala (Vice-Président de l'UICN)
- Mme Imèn Meliane, Tunisie (Vice-Présidente de l'UICN)
- M. Nihal Welikala, Sri Lanka (Trésorier)
- M. Rick Bates, Canada (Conseiller et Président du Comité des finances et des audits)
- Dre. Susan Lieberman, USA (Conseillère et Présidente du Comité du Programme et des politiques)
- M. Vivek Menon, Inde (Conseiller et Président du Comité de la gouvernance)
- Dr. Jon-Paul Rodriguez (Président, Commission pour la sauvegarde des espèces)
- M. Samad-John Smaranda, Roumanie (Conseiller)
- M. Jong Soo Yoon, République de Corée (Conseiller)

Désignés par les Membres de l'UICN pour le projet

- Mme Swetha Stotra Bhashyam, Présidente, CPEES UICN, Groupe de travail sur les partenariats intergénérationnels. Youth Affiliate chez Synchronicity Earth
- M. Alejandro A. Imbach, Spécialiste international du suivi et de l'évaluation.
- Mme Zdenka Piskulich, Directrice, Enduring Earth
- Dr. John Robinson, Responsable principal de la conservation et vice-président exécutif, Wildlife Conservation Society (Ret.)
- Dr.. Kanyinke Sena, Directeur, Comité de coordination des peuples autochtones d'Afrique. Conférencier à la faculté de droit de l'Université d'Egerton
- Dre. Dedee Woodside, Directrice et responsable principale, Corporate & Community Sustainability International. Chercheuse indépendante
- Mme Linda Wong, Vice-secrétaire générale de la China Biodiversity Conservation and Green Development Foundation (CBCGDF)
- Mme Monique Yigbedek, Coordinatrice régionale du réseau des femmes africaines pour le développement durable (REFADD)
- M. Marco Lambertini (ancien Directeur Général du WWF) (jusqu'à fin 2023)

Membres du Bureau sur le Comité directeur de décembre 2022 à janvier 2024

- Mme Bibiana Sucre, Venezuela (Mésosamérique et Amérique du Sud)
- Dr. Said Ahmad Damhoureyeh, Jordanie (Conseiller d'Asie de l'Ouest)
- M. Peter Michael Cochrane, Australie (Vice-Président) (Conseiller de la région Océanie)
- Dre. Hilde Eggermont, Belgique (Vice-Président) (Conseiller d'Europe de l'Ouest)
- Mme Kristen Walker Painemilla, États-Unis d'Amérique (Présidente de la CPEES)

Secrétariat

- Dre. Grethel Aguilar, Directrice générale de l'UICN
- M. Mark Salway, Directeur des opérations de l'UICN
- Mme Tania Ammour, Conseillère principale auprès de la Direction régionale, Mexique, Amérique centrale et Caraïbes (ORMACC), UICN